

Chroniques scolaires

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **48/1957 (1957)**

PDF erstellt am: **18.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chroniques scolaires

Fribourg

Sous les auspices du Centre européen de la culture, une expérience-pilote d'éducation européenne a été entreprise cet hiver à Fribourg. On sait que le Centre recherche actuellement des programmes et des méthodes d'éducation accélérée du sens européen. Des quatre types d'expériences qu'il a élaborés, c'est celui des sessions d'information pour instituteurs qui a été mis à l'épreuve.

L'auditoire choisi par les organisateurs de l'expérience (M. le chanoine Pfulg, principalement, assisté de M. Progin, inspecteur scolaire) était composé des maîtres et maîtresses primaires de la ville de Fribourg, des maîtres et maîtresses secondaires de Fribourg, Bulle, Estavayer et Romont. Des membres des Ecoles normales et des professeurs du Collège Saint-Michel suivirent également ces sessions. Quatre conférences furent données par des spécialistes des questions européennes : M. Pierre Moser, directeur du département de l'éducation au CEC, parla de « l'histoire et les caractéristiques de l'éducation européenne », puis de « l'éducation populaire en Europe à l'heure actuelle » ; M. Puttemans, président de la Fédération belge des professeurs d'histoire, parla de « l'enseignement de l'histoire en vue d'une meilleure compréhension internationale » ; enfin, M. Solf, du Conseil de l'Europe à Strasbourg, renseigna son auditoire sur le but et les activités des « organismes économiques et politiques de la nouvelle Europe ». Ces conférences furent accompagnées de films et suivies de discussions. L'information des participants fut d'autre part complétée par la distribution de brochures et la remise de la documentation personnelle nécessaire à l'enquête auprès des élèves.

En effet, conjointement à la session d'information des maîtres, une enquête fut organisée auprès des élèves de ces mêmes maîtres, sur leurs connaissances et attitudes concernant les réalités européennes. Cette enquête présentait en même temps, pour les maîtres, un moyen indirect de compléter et de prolonger leur information. Un questionnaire fut remis aux élèves dont une partie portait sur les connaissances, et l'autre sur les attitudes relatives au problème de l'Europe ; pour les premières, il s'agissait de l'histoire et de la géographie, l'art et la culture, les organismes internationaux ; pour les attitudes, des réactions à l'égard de l'étranger et de ses habitants.

A l'heure où le chroniqueur écrit, on ne connaît pas encore les résultats de l'enquête auprès des élèves. En revanche, les réactions des maîtres, leurs réflexions après les conférences, l'intérêt qu'ils ont porté à la

session, montrent que l'expérience aura des suites encourageantes. Comme toutes les grandes idées, l'Europe nouvelle deviendra une réalité lorsque ceux qui l'habitent en auront compris l'impérieuse nécessité. L'expérience-pilote de Fribourg a certainement été un pas vers ce « consentement universel » sans lequel aucune institution n'est viable.

* * *

Le corps enseignant primaire et secondaire du canton fait partie de deux groupements ; l'un, l'Association du corps enseignant, porte l'essentiel de ses efforts sur la défense des intérêts matériels de ses membres ; l'autre, la Société d'éducation (qui groupe, à part le corps enseignant, tous ceux que les questions d'éducation préoccupent) ne traite que de programmes, organisation scolaire et autres problèmes strictement pédagogiques. L'Association a, en ces temps où chacun pense avec anxiété à l'équilibre de son budget, une activité intense. Elle a eu maintes occasions d'intervenir auprès du Gouvernement, avec une vivacité qui dépassait parfois la mesure, pour obtenir une amélioration des conditions matérielles de ses membres. La Société d'éducation, en revanche, semblait par comparaison rester sur la réserve. En fait, son comité, et avec lui son président, M. le chanoine Pfulg, ont, durant ces dernières années, mené à bien d'intéressantes tâches, principalement dans le domaine des publications : œuvres encore manuscrites du Père Girard, manuels de lecture du cours moyen et du cours supérieur, enfin manuel de géographie et de culture nationale, actuellement en chantier. A l'actif de la Société, il faut encore relever la haute tenue du « Bulletin pédagogique », organe du corps enseignant, et l'expérience-pilote dont on a parlé plus haut.

Divers maîtres souhaitaient toutefois étendre l'activité de la Société. L'assemblée générale, à Bulle, des membres de celle-ci permit de confronter les points de vue en présence et d'organiser l'avenir. Après discussion, une résolution fut votée, prévoyant prorogation des pouvoirs du comité en charge pour la durée d'une année, réforme du plan d'activité et des statuts de la Société, et constitution, à cet effet, dans le cadre des arrondissements scolaires, de comités *ad hoc*.

Lors de la même réunion, les membres de la Société d'éducation discutèrent le problème toujours brûlant de la grammaire française, et des expériences faites en Gruyère par l'usage de l'ouvrage publié par M. Ducarroz, instituteur à Bulle. Deux conférences suivaient ces débats, l'une de M. Rostan, inspecteur scolaire à Lausanne, sur l'Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse, et l'autre de M. Alain Fréchet, secrétaire de l'Association européenne des enseignants, sur les « problèmes culturels de l'Europe ».

* * *

Le chroniqueur n'a pas de nouvelles à apporter des écoles primaires où le projet de plan d'études est actuellement à l'essai. Les premiers résultats, après une année d'expérience, convergeront cet automne vers la Direction de l'instruction publique, et seront examinés par la conférence des inspecteurs scolaires et la Commission cantonale des études.

Dans les écoles secondaires dites « du degré inférieur », le fait saillant est l'augmentation générale du nombre des élèves, la génération de guerre atteignant maintenant ce niveau de l'enseignement. Comme Gargantua, la Direction de l'instruction publique se réjouit de cette affluence pour s'en désoler en même temps devant les nombreux problèmes d'ordre pratique qu'elle pose. Outre l'ouverture de nouvelles classes dans les écoles existantes, on réclame la création de nouvelles écoles secondaires, principalement dans des régions jusqu'ici isolées. Une enquête est en cours à ce propos. Elle soulève un problème délicat qui est celui de l'orientation professionnelle de la jeunesse rurale; il ne fait pas de doute, en effet, que dans une campagne où l'on lutte contre la désertion de la terre, l'ouverture d'une école secondaire risque d'accentuer cette désertion en offrant d'autres débouchés aux jeunes gens qui, jusqu'ici, restaient traditionnellement sur le domaine de leurs parents.

Le recrutement du personnel des écoles secondaires ne présente pas de difficultés dans les écoles de langue française, l'Université de Fribourg leur préparant un nombre suffisant de candidats. En revanche, les difficultés sont grandes dans les écoles allemandes réformées dont les maîtres viennent le plus souvent d'en dehors des frontières cantonales, les conditions matérielles y étant meilleures qu'en territoire fribourgeois.

De nouveaux maîtres ont été nommés par le Conseil d'Etat : MM. Hans Wyss, à Chiètres, Josef Vaucher, à Tavel, Jean-Marie Pidoux et Pierre Delacombaz, à Bulle, Marcel Delley à Châtel-Saint-Denis. Ce dernier remplace M. Louis Sudan, décédé.

* * *

La Ville de Fribourg a célébré, en juin dernier, par des manifestations dont la presse de notre pays s'est fait l'écho, le 800^e anniversaire de sa fondation en 1157 par le duc Berchtold IV de Zaehringen. Si cortèges et expositions artistiques ou historiques n'ont pas à être commentés dans les « Etudes pédagogiques », la fête de l'enfance, organisée à cette occasion, le 21 juin, mérite d'être mentionnée dans cette chronique, puisqu'elle réunit tous les enfants des écoles du canton, en un cortège costumé de quelque 4500 participants. Ils se rendirent à la Poya où un jeu scénique, des carrousels et une collation les attendaient, de même qu'un lancer de ballons accompagnés de messages de chaque enfant à son correspondant inconnu. Ils devaient atterrir jusqu'en Tchécoslovaquie et en Pologne, d'où parvinrent des réponses qui, pour un moment, rapprochèrent villes et écoliers d'Europe « sous le signe conciliant de l'amitié et de la paix ».

* * *

L'année scolaire s'est déroulée à l'Ecole normale des instituteurs sous le signe de l'architecte, sinon du démolisseur : à la rentrée de septembre en effet, un grand fossé remplaçait le vieux bâtiment où les élèves recevaient leurs leçons de physique et de chimie. Puis, durant l'année, le nouveau bâtiment des cours a dessiné petit à petit sa silhouette. Il sera prêt pour la prochaine rentrée ; mais les travaux n'en continueront pas

moins, puisque commencera alors la deuxième étape de ceux-ci : l'aménagement du bâtiment de l'internat, et la construction d'« une annexe » destinée à recevoir le nombre de candidats suffisants pour les besoins des écoles primaires du canton.

L'Ecole a compté 46 élèves, soit le maximum autorisé par le volume des installations actuelles. A la fin de l'année scolaire, 20 d'entre eux ont passé avec succès leurs examens pour l'obtention du brevet d'enseignement primaire. Cet automne, pour la première fois depuis que l'Ecole est à Fribourg, on pourra dépasser le chiffre fatidique et accepter 50 élèves. A partir de la rentrée de septembre 1958, ce nombre augmentera jusqu'au maximum prévu de 80 qui sera atteint en 1960 au plus tôt.

* * *

Le Technicum a battu, cette année, ses records d'affluence, 511 élèves réguliers ayant fréquenté ses cours. L'augmentation est d'une centaine d'élèves en trois ans. Ainsi, l'école a répondu aux exigences de l'industrie en formant un nombre de techniciens-mécaniciens et de techniciens-électriciens qui a atteint le triple du chiffre d'il y a cinq ans. A la demande des autorités fédérales, des pourparlers ont, d'autre part, été engagés avec les cantons n'ayant pas de Technicum, afin d'activer plus encore la formation aux carrières techniques. C'est dans cet esprit que s'insère une convention passée avec l'Etat de Vaud, destinée à faciliter la fréquentation du Technicum aux jeunes Vaudois. Aux termes de cet accord, ceux-ci seront acceptés à Fribourg jusqu'à concurrence des places disponibles. D'autre part, ceux qui auront reçu, dans leur canton, une formation équivalente à celle de la première année du Technicum pourront, lors de la rentrée scolaire, être incorporés sans examen dans les classes de deuxième de cet établissement.

Dans le corps enseignant, les changements sont les suivants : M. Ignace Ruffieux, maître de dessin, ayant été nommé au Collège, son enseignement fut confié à MM. Marcel Hayoz et Charles Jordan. L'augmentation du nombre des élèves de première année de l'école d'architecture et de l'école de chefs de chantier obligea à appeler de nouveaux maîtres pour y enseigner les branches techniques. Tandis que M. Marcel Matthey se voyait confier les futurs techniciens-architectes, M. Hans Bachmann était chargé de l'enseignement du dessin technique et de la construction. Enfin, M. Gaston Friedly fut désigné pour enseigner la radio-électricité et la technologie à la classe des radio-électriciens. Cette classe est la première de l'école de radio-électricité ouverte l'automne dernier. On y a admis des élèves ayant fait déjà un à deux ans d'apprentissage à l'atelier de mécanique, la formation de base du mécanicien étant indispensable à des élèves qui seront appelés plus tard à construire des appareils de mesure, des amplificateurs, des commandes électroniques. L'intention de la direction du Technicum est d'ailleurs de former plutôt des électroniciens que des radio-électriciens, afin de fournir un personnel qualifié à l'industrie qui fait de plus en plus usage d'appareils électroniques.

* * *

Pour le Collège Saint-Michel, l'année 1957 est un anniversaire. Cent ans auparavant, en effet, le Grand Conseil rendait à l'« Ecole cantonale », instituée par le régime de 1848, son antique appellation de Collège Saint-Michel. Par cette décision, les autorités de l'époque faisaient beaucoup plus que changer le nom inscrit sur les portes de cet établissement ; ils marquaient leur volonté de revenir à un système d'enseignement et surtout à une tradition interrompue durant une dizaine d'années. Ce qu'avait été cette période, un passage du rapport du directeur de l'Ecole cantonale, Alexandre Daguet, en 1849, le résume de manière significative :

Institution entièrement neuve, centre de toute l'instruction moyenne et supérieure, l'Ecole cantonale devait réunir et agencer, sans les confondre, des études classiques, des études industrielles, des cours supérieurs ; à tout cela elle devait joindre un enseignement pour les instituteurs primaires, une Ecole normale. Et cette transformation complète, cette concentration des études, devait s'opérer au milieu d'un public peu favorablement prévenu, contrairement à l'opinion d'hommes instruits et respectables, attachés par habitude ou par principes au système classique ; elle devait s'accomplir par un personnel enseignant, dont les membres n'étaient pas tous également convaincus de la valeur intrinsèque du nouvel institut, ni de sa réalisation possible dans la pratique.

Le programme, pendant la même période, eut une tendance nettement scientifique et « moderne » au sens de lutte contre l'enseignement latin-grec. Quant à la méthode, l'enseignement par classe cher aux Jésuites fut remplacé par l'enseignement par objet. Enfin et surtout, on s'efforça d'adapter l'esprit de la maison aux idées du Kulturkampf, avec cette foi en la puissance illimitée et exclusive des sciences que l'on professait alors.

1857 fut donc un retour à un esprit qui n'avait cessé d'être celui de la majorité de la population fribourgeoise. Le Collège « rendu à sa destination » (ce sont les termes exacts du décret du Grand Conseil) revint à une conception de l'enseignement selon laquelle la science et la foi, sans se nuire, contribuent au développement harmonieux de l'homme. Sur le plan des programmes, l'expérience faite durant dix ans ne devait toutefois pas être complètement abandonnée. Malgré le retour à l'enseignement latin-grec, les disciplines modernes avaient acquis droit de cité ; elles furent maintenues en partie, et composèrent petit à petit, avec les branches classiques, par une lente évolution qui s'acheva au début du XX^e siècle, la physionomie que l'on connaît aujourd'hui.

Les lecteurs des Etudes pédagogiques qui s'intéresseraient à l'évolution du Collège trouveront dans le volume de Mgr Jaccoud « Notice sur le Collège Saint-Michel de Fribourg », et dans le « Message du Collège » de juin 1957 — consacré tout entier à ces cent dernières années — le panorama détaillé de cette partie souvent agitée de son histoire. Quant au Collège d'aujourd'hui, M. le Recteur Cantin en définit de la manière suivante l'orientation :

Nous restons fidèles au principe de la culture générale, surtout par la langue maternelle, par la philosophie et, dans la section classique, par l'étude des langues anciennes, sans négliger le grec. Pourtant la connaissance des langues modernes est trop nécessaire pour qu'on ne s'en préoccupe pas. *Laudamus veteres sed nostris utimur annis*. Respect de la tradition et souci de s'adapter aux conditions présentes, tel nous paraît être le résumé de ce dernier siècle que le Collège a vécu.

Le nombre des élèves ne cesse d'augmenter ; pour la première fois, il a fallu, l'automne dernier, organiser trois classes parallèles en première littéraire française. Tous les locaux disponibles sont occupés. Comme l'augmentation ne se ralentira probablement pas, il faut s'attendre à de redoutables problèmes de dédoublements pour ces prochaines années.

Le commencement de l'année scolaire, en septembre, a été marqué par la retraite de M. Eugène Reichlen qui enseignait le dessin depuis 1909. Il a été remplacé dans ses fonctions par M. Ignace Ruffieux, diplômé du Technicum cantonal. M. Louis Dietrich a quitté le secrétariat pour devenir professeur, et M. Yves Chatton a été nommé secrétaire-surveillant.

* * *

L'Université a adopté de nouveaux Statuts qui ont été approuvés par le Conseil d'Etat, le 6 novembre 1956. Ils remplacent ceux de 1931 qui avaient besoin d'un rajeunissement. Le nouveau texte précise certaines notions, en simplifie d'autres, mais d'une manière générale ne révolutionne pas la situation actuelle de l'Université. La question pouvant intéresser éventuellement les lecteurs des Etudes, voici en bref quelle est l'organisation interne de l'Université d'après ses Statuts nouveaux :

Le recteur est le représentant officiel de l'Université. Il a « la garde et l'emploi du sceau », et il veille à l'exécution des décisions prises par le sénat et l'assemblée plénière. Ses fonctions sont bi-annuelles ; il demeure, en outre, vice-recteur pendant deux autres années, et il est avant de revêtir sa charge « rector designatus » durant un an. Ce titre est nouveau ; il a été créé pour permettre au futur recteur de se mettre au courant de sa tâche pendant que son prédécesseur en a encore la responsabilité.

Le sénat se compose du recteur, du vice-recteur, du rector designatus, des doyens et vice-doyens de toutes les Facultés. Il surveille la gestion administrative de l'Université, et prépare les règlements de portée générale. L'assemblée plénière se compose des professeurs ordinaires et extraordinaires de toutes les Facultés. Elle élabore les Statuts de l'Université et, sur proposition du sénat, les règlements de portée générale. Elle élit le recteur et désigne les commissions permanentes (commission des finances, des publications, des sports, etc.). Le chancelier de l'Université dirige la chancellerie et assure la continuité administrative de l'Université.

Les professeurs ordinaires et extraordinaires se réunissent en conseil de Faculté sous la présidence de leur doyen qui est élu par eux, pour un an. Les Facultés veillent au progrès et à la coordination de l'enseignement universitaire. Elles établissent notamment plans et programmes d'enseignement.

Le corps professoral de l'Université est composé des professeurs ordinaires et extraordinaires, des professeurs titulaires, des agrégés et des chargés de cours. Il est secondé par des lecteurs et des maîtres auxiliaires. Les professeurs ordinaires et extraordinaires occupent les chaires ; les professeurs titulaires sont des personnes qui, sans occuper une chaire, sont chargés d'un enseignement avec le titre de professeur, ce que font,

sans ce titre, les chargés de cours. Les agrégés, ou privat docents, obtiennent leur *venia legendi* sur la base d'un examen d'agrégation ; selon la tradition, ils enseignent gratuitement.

Conformément aux nouveaux Statuts, l'assemblée des professeurs a désigné, à la fin du semestre d'été, son premier *rector designatus* en la personne de M. Joseph Kaelin, professeur de zoologie à la Faculté des sciences. Il succédera dans un an au R.P. Luyten, recteur magnifique actuel. Dans les décanats, M. François Clerc, professeur de droit pénal, succède à M. Jean Valarché comme doyen de la Faculté de droit ; le R.P. Rahmann, professeur d'ethnologie, à M. Schmid comme doyen de la Faculté des lettres ; M. Louis Chardonens, professeur de chimie, à M. Blum comme doyen de la Faculté des sciences ; le R.P. Meersseman, professeur d'histoire de l'Eglise, à ... lui-même comme doyen de la Faculté de théologie.

Le Conseil d'Etat a procédé aux nominations suivantes, durant l'année : avec le titre de professeur extraordinaire : MM. Alfred Frölicher (mathématiques), Karl Hänggi (liturgie), Heinrich Schmidinger (histoire médiévale), M^{me} Lilly Ghali-Kahil (histoire ancienne). M^{me} Ghali, qui est de nationalité égyptienne, sera la seconde femme faisant partie du corps professoral, la première étant M^{lle} Dupraz, titulaire de la chaire de pédagogie.

M. Alexis Decurtins a été chargé d'un cours de langue et culture rhéto-romanches, de sorte que notre quatrième langue nationale a maintenant sa place à l'Université dans le cadre de l'enseignement des langues romanes. Ont été également nommés chargés de cours : MM. Louis Dupraz (droit fiscal), Georges Dreyer (économie des transports), Joseph Wick (droit privé des transports), Louis Pugin (paléontologie). M. Pugin a également été désigné comme chef des travaux de l'Institut de géologie. Ont reçu comme agrégés la *venia legendi* : MM. Eduard Stadelmann (botanique), Plato Portmann (chimie physiologique), Beat Hahn (physique) et Jean Castella (procédure et droit public cantonal). Enfin le Conseil d'Etat a accepté la démission de MM. Max Gutzwiller, professeur de droit romain, et Séverin Bays, professeur de mathématiques. Il leur a conféré le titre de professeur honoraire, titre qu'ils seront les derniers à avoir reçu, les nouveaux Statuts l'ayant supprimé.

L'Institut de pédagogie et de psychologie appliquée a organisé, du 15 au 20 juillet, son 21^e cours de vacances de pédagogie. Le thème du cours était « méthode et philosophie du monde et de la vie, dans l'éducation, l'éducation spécialisée et l'enseignement ». Deux leçons consacrées à « méthode scientifique et Weltanschauung », puis à « science et foi », mettaient en lumière les contradictions apparentes et l'harmonie profonde de ces concepts, et cernaient exactement les problèmes particuliers qui, dans ce cadre, se posent au philologue, à l'historien, au scientifique, au philosophe, au psychologue et au psychiatre. Quelque 650 participants appartenant à 12 nations différentes fréquentèrent le cours avec un intérêt constant dont les discussions animées suivant les exposés de chaque spécialiste étaient la preuve. Une fois de plus l'Université montrait ainsi, aux Fribourgeois qui ne s'en rendent pas toujours compte, l'importance spirituelle qu'elle revêt, et la force d'attraction qu'elle exerce au centre de notre petit pays.

Cette force d'attraction, l'Université l'exerce encore durant ces vacances d'été, puisque, à l'heure où le chroniqueur écrit, elle abrite dans ses locaux « huit siècles d'art fribourgeois » et « Fribourg par l'image », deux des expositions organisées à l'occasion du 800^e anniversaire de la ville de Fribourg. Dans un harmonieux contraste entre le moderne et l'ancien, les bâtiments de Miséricorde mettent en valeur tout ce que Fribourg a produit de plus beau, depuis sa fondation, en sculptures, peintures, orfèvrerie, vitraux, tapisseries et enluminures.

PAUL ESSEIVA.

Genève

Département

Le projet de loi sur l'Office de la jeunesse, qui remplacera, en élargissant ses tâches, l'Office de l'enfance, a été mis au point par une sous-commission ; ce texte sera soumis incessamment à la Commission du Grand Conseil désignée pour étudier cet objet.

En attendant, la réorganisation des services de l'Office se poursuit. Leurs activités se multiplient et le personnel augmente en proportion. Les seuls Service d'observation (médico-pédagogique) et du Tuteur général occupent chacun plus de trente personnes. Une association privée, l'Association d'entraide des pupilles du Tuteur général (ASTURAL), complète l'action de ce dernier, en plein accord avec lui. Elle a ouvert un vestiaire, créé un premier centre d'accueil à la campagne. Elle compte développer le système des îlots familiaux. En collaboration avec l'école des parents, elle a donné un cours spécial pour la formation des parents nourriciers.

Un effort considérable se poursuit ainsi à Genève en faveur de l'enfance et de l'adolescence deshéritées, et de tous ceux qui n'ont pas une vie normale aux points de vue physique, intellectuel, moral et social.

Enseignement primaire

L'événement le plus important est l'achèvement du plan d'études, qui entrera en vigueur en septembre 1957. Ainsi se termine un travail considérable qui n'a pas pris moins de vingt ans pour être mené à chef.

En effet, c'est en 1938 que le remplacement du plan d'études de 1923 a été envisagé et les premiers travaux entrepris. En 1942, un projet était imprimé, à titre expérimental, première étape de l'élaboration d'un plan définitif. Le programme de 1942 innovait sur bien des points : une introduction méthodologique définissait, pour chaque discipline, l'esprit et la méthode selon lesquels l'enseignement devait être donné ; on s'était efforcé de tenir compte du temps effectivement disponible pour les maîtres et les élèves, compte tenu des travaux de récapitulation et des nombreuses circonstances qui réduisent la part laissée effectivement à l'étude. Sur les trente leçons (de 45 minutes) que compte une semaine d'école, vingt-six étaient attribuées à des disciplines précises, quatre étaient laissées à disposition du maître pour des activités diverses

(calcul mental, exercices de conjugaison, travail manuel, activités sociales, etc.). La matière du programme annuel était répartie sur trois trimestres. Le programme des divers types de classe à plusieurs degrés, avec groupement de matières, fut aussi rédigé, pour faciliter la tâche des instituteurs.

Après dix ans d'expériences, l'élaboration du plan définitif — si on peut dire qu'en cette matière le définitif soit concevable — fut entreprise. Un questionnaire fut envoyé à chaque membre du corps enseignant ; le résultat du dépouillement de cette enquête montra qu'une refonte complète du plan de 1942 n'était pas demandée, mais bien des ajustements et une mise au point.

Une commission générale, des commissions par discipline, d'autres par degré furent instituées ; présidées par le directeur de l'enseignement primaire et par les inspecteurs, elles se composaient en grande majorité de membres du corps enseignant. Ces commissions furent invitées à tenir compte des enquêtes faites par le Laboratoire de pédagogie expérimentale, des résultats des épreuves générales de rentrée organisées dans tous les degrés, en 1953 et en 1954, pour le français et le calcul. La statistique des retards scolaires fut aussi prise en considération.

Les commissions par discipline ont revu les introductions méthodologiques et la répartition des sujets. Leurs rapports ont été soumis à la conférence des inspecteurs et aux commissions par degré qui devaient étudier le programme de chaque classe.

La part faite au français et au calcul fut augmentée ; c'est là la principale modification de la répartition des leçons.

Pour éviter certaines confusions, assez fréquentes dans le public, on décida enfin de ne pas limiter l'étude aux classes primaires, alors que seuls restent dans les classes de fin de scolarité rattachées à l'enseignement du premier degré les élèves qui n'ont pas été capables intellectuellement de passer dans l'enseignement secondaire, mais bien de l'étendre à l'ensemble de la scolarité obligatoire, c'est-à-dire aux degrés inférieurs des écoles secondaires. Les commissions secondaires, déjà constituées précédemment pour établir le programme commun à ces diverses écoles, intervinrent ainsi dans cette élaboration du plan primaire. Les présidents des commissions secondaires et primaires établirent la liste des notions qui devaient être acquises à la fin de la scolarité obligatoire, qu'elle s'achève dans des classes du premier ou du second degré. Ces notions furent réparties sur neuf années. Cette répartition fut soumise à une dernière commission, dite de raccordement, présidée par le Chef du Département. Cette commission n'eut, le plus souvent, qu'à ratifier l'accord déjà intervenu ; dans d'autres cas, elle dut trancher des divergences.

Une question fut particulièrement délicate, celle de l'allemand. Un manuel nouveau, élaboré par des maîtres secondaires, est introduit à l'essai. Il fait appel avant tout à la méthode orale, qui exige des maîtres une prononciation excellente et une connaissance de cette langue qui va au-delà des notions grammaticales. Il semblait difficile d'exiger d'un instituteur, qui le plus souvent n'a pas fait d'allemand depuis le temps où il passait sa maturité, les connaissances d'un maître spécialisé. Allait-on donc réserver l'allemand aux classes secondaires, dès le 8^e degré,

ou le maintiendrait-on en 7^e primaire ? Provisoirement, c'est cette dernière solution qui l'a emporté. Elle nécessite une augmentation de l'horaire de la 7^e ; deux fois par semaine, les élèves de cette classe, au lieu de sortir à 11 h., resteront à l'école jusqu'à 11 h. 30.

Le plan d'études, tel qu'il est imprimé, comprend le programme des classes enfantines et des sept premières classes primaires. Il laisse de côté celui de la 7^e secondaire et des autres classes de cet ordre d'enseignement ; nous en parlerons dans le chapitre suivant.

Les constructions d'écoles se poursuivent. En septembre 1956, l'école du parc Geisendorf (Ville de Genève) a été occupée. Elle compte seize classes primaires, deux salles de travaux manuels, des salles de projection, de rythmique, de gymnastique. Avec sa charpente métallique, ses couleurs vives, elle constitue un type d'école nouveau pour Genève. Elle sert d'école d'application.

La commune de Pregny-Chambésy a construit, dans cette dernière localité, un centre civique dont font partie deux classes enfantines.

D'autres constructions sont en cours ; nous en parlerons lorsqu'elles seront terminées.

Un inspecteur, M. Léon Bouffard, se retire à la fin de cette année scolaire. Né en 1893, il était entré en stage primaire en 1912 ; en 1914, il était « sous-régent » ; en 1917, « régent », pour employer les anciens mots alors en usage. Dès le 1^{er} février 1934, il était appelé aux fonctions d'inspecteur de gymnastique et d'éducation physique. Sa tâche ne se limitait pas à l'enseignement primaire, elle comprenait aussi l'enseignement secondaire et l'organisation de l'éducation physique à l'Université. C'était, à l'époque, un élargissement des compétences qui, lors de la création du poste d'inspecteur, se limitaient à l'enseignement primaire. Sur le terrain, M. L. Bouffard, à la voix claire, était un très brillant maître de gymnastique.

Son successeur vient d'être nommé, en la personne de M. Louis Sauthier, maître de gymnastique dans l'enseignement secondaire ; il aura l'inspection du premier et du second degré.

Enseignement secondaire

Au chapitre précédent, on a vu que l'élaboration du plan d'études primaire avait des répercussions sur celui de l'enseignement secondaire, qui est aussi en préparation et dont il a été question dans la chronique de 1955.

Mais le programme dépend de l'organisation même des écoles. La transformation de la structure de l'enseignement secondaire inférieur est toujours en gestation. Pour accélérer cette étude, elle a été confiée à M. J.-P. Extermann, déchargé pour la circonstance de la direction du Collège moderne. Il est remplacé, comme directeur, par M. Paul Zimmermann, dont le décanat a été repris provisoirement, dans les pavillons de Rigot, par M. Emile Candaux, déjà doyen des classes du Collège de Genève installées dans cette propriété.

M. Henri Stehlé, directeur du Collège, victime d'un accident qui l'a retenu deux mois alité, a été remplacé par M. Robert Wiblé, doyen de la section latine.

Dans le personnel d'un enseignement qui compte plus de cinq cent soixante membres, les mutations sont nombreuses. Bornons-nous à signaler celles qui concernent les directions. Au cours des vacances d'été de 1956, M. Serge Szynalski, maître adjoint à la direction du Collège, est décédé prématurément dans des conditions tragiques ; M. Yves James a repris son poste. M. Emile Bauhofer, maître adjoint à la direction du Collège moderne, prend sa retraite à la fin de l'année scolaire, après quarante-sept ans d'enseignement ; M. Robert de Dardel lui succédera. M^{me} Marcelle Cottier devient doyenne des classes de l'Ecole supérieure de jeunes filles qui sont à la campagne Cayla. M. Albert Dentan renonce, après seize ans, au décanat de l'Ecole supérieure technique ; M. Henri Poisat, vice-doyen, assumera le décanat des sections de mécanique et d'électrotechnique de cette école et M. Henri Copponex, celui des sections d'architecture et de génie civil. M. Pierre Panosetti, doyen de l'Ecole complémentaire professionnelle en prend la direction dès septembre 1957, moment où cette école sera définitivement séparée du complexe de l'Ecole des arts et métiers.

Si l'effectif des écoles primaires est stable maintenant, par contre celui des écoles secondaires est toujours plus fort chaque année. L'Ecole supérieure de jeunes filles a compté plus de seize cents élèves l'an dernier, elle en aura dix-huit cents en 1957-1958 ; le Collège a atteint mille cinq cents élèves. Les autres écoles ont aussi une augmentation. Même l'Ecole supérieure technique, qui se recrute encore dans les classes d'âge nées avant 1942, c'est-à-dire fort réduites, a une augmentation. Et des dispositions ont encore été prises pour développer le recrutement notamment, pour cette dernière année, par la conclusion d'une convention avec le canton de Vaud afin de faciliter la fréquentation des futurs techniciens habitant le canton voisin.

Les ouvertures de classes nouvelles, les dédoublements, ont lieu à un rythme accéléré. Le problème des constructions entre dans la phase des réalisations définitives. En effet, en plus des pavillons de Sturm, de Rigot et de Cayla et des classes installées dans l'ancienne caserne des pompiers, qui nous rendent des services inappréciables, on va pouvoir construire des bâtiments nouveaux. Le crédit pour les grands travaux a été accepté. Les plans de construction de l'Ecole des arts et métiers sont faits ; à l'école de mécanique les travaux ont même commencé. Le programme de concours pour la grande Ecole de commerce est prêt. Le projet d'une école sur la rive gauche, dont une première étape doit être exécutée pour la rentrée de septembre 1958, est à l'étude au département des travaux publics. Espérons que le resserrement du crédit et les mesures fédérales d'économie ne compromettent pas des réalisations demandées depuis des années et qui ont été victimes à plusieurs reprises de circonstances adverses.

L'aménagement du bureau suisse de contrôle officiel des montres est terminé. Le succès de cette institution est tel qu'il a fallu presque immédiatement engager un second contrôleur. Maintenant il existe à Genève trois contrôles : les concours de marche des chronomètres à l'Observatoire, le bureau du poinçon de Genève, qui vérifie certains détails de fabrication, et le bureau suisse.

Un certain nombre d'innovations sont à signaler dans l'enseignement. Il y a deux ans, une classe d'orientation avait été créée pour les élèves

incapables de suivre normalement la septième du Collège ; cette année, deux ont été ouvertes ; l'an prochain, il y en aura deux au Collège moderne et deux à l'Ecole ménagère.

A l'Ecole supérieure de commerce, une classe rapide d'un type nouveau s'est ouverte, mettant l'accent sur le français et la sténodactylographie ; son succès semble s'affirmer, aussi l'essai sera-t-il poursuivi encore une année avant une décision définitive.

A l'Ecole des arts décoratifs, les enseignements de divers procédés de reproduction graphique, de mosaïque et de tapisserie de haute lisse, qui ont obtenu de bons résultats, seront encore développés. Pour éviter un éparpillement des disciplines, l'essai sera entrepris de grouper les leçons spéciales sur certaines périodes de l'année de façon que les élèves puissent se donner complètement à un travail donné, au lieu de passer d'un atelier à l'autre au cours de la même semaine.

Au Collège, les « épreuves » — comme dans toutes nos écoles secondaires — sont réparties tout au long de l'année à raison de une ou deux par semaine. Ce système a l'inconvénient d'inciter les élèves à travailler en vue de la récapitulation, en négligeant plus ou moins le travail courant. Pour obtenir un travail régulier, persévérant, plus harmonieux et plus approfondi, les épreuves dans les secondes ont été groupées en fin de trimestre ; leur durée a été portée à deux, trois ou quatre heures au lieu d'une. L'essai semble avoir réussi, de l'avis même des collégiens qui ont été consultés ; il sera poursuivi, avec les mêmes élèves, dans toutes les classes de maturité et maintenu dans les secondes.

A l'Ecole supérieure de jeunes filles, les bulletins ne seront plus donnés tous les mois, mais trois fois par semestre. Ainsi chaque bulletin comportera des notes pour toutes les disciplines, alors que dans le bulletin mensuel, il n'y a des notes que pour quelques-unes d'entre elles ; la comparaison des résultats en sera facilitée. Les élèves, et les parents, se rendront mieux compte des progrès ou des reculs, d'une fois à l'autre.

Un autre essai a été décidé dès l'an prochain ; dans toutes les écoles il y aura des conseils de classe, non pas dans toutes les classes, mais dans une partie d'entre elles. On verra si ces réunions facilitent aux divers maîtres la connaissance de leurs élèves et si elles permettent de régler mieux les cas des « élèves — problèmes » qui, s'ils sont — heureusement — la minorité, n'en gênent pas moins la bonne marche de l'enseignement. Et ces élèves pourront, espérons-le, bénéficier d'une étude plus attentive de leur comportement.

Le budget de 1957 comprend un premier crédit pour l'équipement des écoles secondaires en appareils de projection et de cinéma. Le choix des appareils a beaucoup occupé une commission.

Le Grand Conseil vient de décréter la gratuité des fournitures scolaires (manuels, cahiers, matériel de dessin) dans l'enseignement secondaire inférieur, dès la rentrée de septembre 1957.

Jusqu'à l'an dernier, les élèves des écoles d'apprentissage à temps plein n'étaient pas au bénéfice d'un contrat. Cela présentait quelques inconvénients. Certains élèves, dégrossis à l'école pendant un ou deux ans, la quittaient pour entrer chez un patron ; il était difficile d'empêcher cette pratique qui, bien qu'assez rare, désorganisait les ateliers. Cette lacune a été comblée. Depuis septembre 1956, tous les élèves de ces écoles sont sous contrat.

A l'école des arts décoratifs, dans la section de bijouterie-joaillerie, les apprentis feront, au cours de leurs études, plusieurs stages pratiques dans des ateliers privés. Leur formation ne pourra qu'en être améliorée.

Nos apprentis ne sont d'ailleurs pas mal préparés. Preuve en est le succès qu'ils obtiennent dans divers concours. Sur dix prix attribués à des élèves d'écoles d'art romandes pour une affiche de la Croix-rouge de la jeunesse, cinq sont allés à nos élèves. Succès aussi dans un concours organisé par une maison de papiers peints ; une fabrique d'Allemagne a même acheté des projets. Les décors brossés sous la direction de M. Eric Poncy, pour les représentations des « Muses galantes » de Jean-Jacques Rousseau et « Jeux d'enfants » de Georges Bizet prouvent la valeur de l'enseignement.

Les expositions, concerts et soirées organisés par les écoles sont aussi honorables. Le groupe choral de l'Ecole supérieure de jeunes filles, sous la direction de M. Henri Paychère, et les élèves des cours de diction de M^{me} Anita Weber, avec l'appui de Radio-Genève et de la Fondation de l'Orchestre de la Suisse romande, ont très bien présenté les intermèdes musicaux et quelques scènes d'Esther, de Racine, avec la musique de J.B. Moreau.

Les élèves, cette année encore, ont eu le privilège d'assister à une série de concerts de musique symphonique et de musique de chambre. Le ciné-club attire aussi les élèves.

Un comédie-club est en préparation grâce à l'appui de M. Maurice Jacquelin, directeur de la Comédie ; après consultation de tous les élèves, une liste de cinq représentations a été établie pour 1957-1958.

Quatre-vingt-quatre « junior high Schools » de Philadelphie, comptant 40 000 écoliers de 11 à 14 ans, ont choisi, pendant trois mois, la Suisse comme sujet d'études. Il s'agissait d'une campagne d'amitié internationale, organisée par le « World Affairs Council ».

A la demande du Département politique fédéral, Genève participa à cette action. Le jeune Horace Long remporta le premier rang par une composition dont le sujet était « making friends with Switzerland ». Cela lui valut un voyage gratuit, en avion, à Genève et un séjour de quinze jours pendant lequel le Département de l'instruction publique le prit en charge et lui fit visiter la Suisse.

Il repartit accompagné par Jean-François Rochat, vainqueur d'un concours analogue organisé dans toutes les écoles secondaires inférieures de Genève. Rochat séjourna à son tour, quinze jours aux Etats-Unis, à Philadelphie, et visita Washington et New-York. Swissair, les Intérêts de Genève, diverses institutions et, bien entendu, le Département ont fourni les appuis nécessaires à cette campagne originale. Des échanges d'albums entre écoliers américains et genevois vont encore avoir lieu.

Les élèves ont pris part avec élan à diverses actions en faveur des réfugiés hongrois. Le sens de la solidarité est très développé dans notre jeunesse qu'on juge parfois sévèrement, en généralisant sans équité quelques faits particuliers.

Notons encore le geste généreux d'un ancien maître de chimie à l'Ecole supérieure de jeunes filles, M. Louis Démolis, qui a donné à l'école où il enseigna pendant des années tout le matériel de son laboratoire privé.

Enseignement supérieur

Le nombre des étudiants ne cesse de croître. Au semestre d'hiver 1956-1957, ils étaient 2627 et 590 auditeurs, soit 102 étudiants et 79 auditeurs de plus que l'hiver précédent. L'Ecole d'interprètes, à elle seule, comptait 564 élèves réguliers et 269 élèves libres. Cet afflux d'étudiants ne va pas sans causer des soucis, les grands travaux votés ne pouvant pas être réalisés par un magicien; il faut bien le temps d'établir les plans, après avoir consulté tous les professeurs intéressés, et de les exécuter à la suite les uns des autres, les ouvertures de chantier devant se succéder pour tenir compte des possibilités de la main-d'œuvre. Mais la période intermédiaire sera certainement difficile. Déjà les travaux de la nouvelle clinique de pédiatrie ont commencé.

Les plans de reconstruction, ou de rénovation, de la Villa Barton, propriété de la Confédération, où siège l'Institut universitaire de hautes études internationales ont été établis.

Deux professeurs en activité sont décédés au cours de l'année : M. Jean-Tony Lacour, administrateur de l'Institut universitaire de transports et de droit aérien, professeur extraordinaire de droit aérien, sur lequel on comptait pour des fonctions importantes, et M. Georges Nagel, professeur ordinaire d'Ancien Testament, qui était un des fondateurs du centre d'études orientales. L'Université a perdu aussi plusieurs de ses professeurs honoraires : M. Guillaume-Léonce Duprat, ancien professeur ordinaire d'économie sociale et de sociologie qui s'était retiré en 1939 ; M. Albert Malche, qui en qualité de professeur ordinaire enseigna la pédagogie et qui fut directeur de l'enseignement primaire et, de 1927 à 1930, chef du Département de l'instruction publique. Il représenta Genève au Conseil des Etats, qu'il présida en 1940. Sa culture était universelle, son intelligence souveraine ; il avait tous les dons : orateur brillant, poète sensible, écrivain élégant, toujours affable, Albert Malche vivra dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu.

M. Paul Mantoux, ancien co-directeur de l'Institut universitaire de hautes études internationales de 1927 à 1951, ancien directeur de la section politique de la Société des Nations, est décédé à Paris. Il laisse une œuvre d'historien fort importante dont la dernière intitulée « Délibérations du Conseil des Quatre » est la rédaction des notes qu'il avait prises en sa qualité d'interprète aux séances privées du Conseil suprême allié en 1919, et qui est un des ouvrages auxquels il faudra toujours se référer pour étudier la genèse des traités de 1919 à 1921.

Trois démissions sont intervenues, celles du Dr Pierre Gautier, directeur de la clinique infantile, professeur ordinaire de pédiatrie qui devient professeur honoraire, du Dr Marcel Monnier, professeur associé, chargé de cours d'électroencéphalographie, appelé à l'Université de Bâle, et de M. Grégoire Wannier, professeur ordinaire de physique théorique, retourné aux Etats-Unis d'Amérique.

Une série de nominations ont complété le corps professoral. Le Dr Frédéric Bamatter a succédé au Professeur Pierre Gautier dans la chaire ordinaire de pédiatrie et à la direction de la Clinique. M. Robert Martin-Achard occupera la chaire ordinaire d'exégèse et de théologie biblique. M. Tommaso Ricardo Castiglione a succédé à M. Henri de

Ziégler, en qualité de professeur extraordinaire, dans la chaire de langue et littérature italiennes.

Des professeurs extraordinaires ont été promus à l'ordinariat. Ce sont MM. Charles Maystre, pour l'égyptologie, Henri Morier, pour l'histoire de la langue française et la dissertation française, Jean Rousset, pour l'histoire de la littérature française, André Montandon, directeur de la Clinique et policlinique d'oto-rhino-laryngologie. M. Robinet de Cléry jusqu'à présent chargé de cours de droit constitutionnel comparé devient professeur extraordinaire.

Plusieurs nouveaux chargés de cours ont été nommés : MM. le juge Georges Foëx, de procédure pénale genevoise, Pierre Bouvier, d'astrophysique, Edouard Kellenberger, de biophysique, Dr David Klein, de génétique médicale, Dr Robert Junet, de pharmacologie, Dr Raymond de Saussure, de psychothérapie.

Sept privats-docents ont été admis à enseigner. Lors du *dies academicus*, des doctorats *honoris causa* ont été décernés à MM. René-Aloys Mooser, Henri Miéville, Jean Gillis, et Cornelis Jan Bakker.

Le 5 juin 1957, le quatre-vingt-dixième anniversaire du professeur Eugène Pittard a été célébré par ses élèves, ses amis, et les autorités ; les témoignages de reconnaissance et d'admiration ont afflué de toute part pour fêter l'éminent savant dont l'œuvre honore sa cité natale.

Des modifications aux règlements universitaires, l'une mérite une mention. C'est la création d'un doctorat en statistique mathématique.

Parmi les créations de cours nouveaux, citons, à l'Ecole d'interprètes, celui d'interprétation de l'allemand en néerlandais et celui de traduction d'anglais en chinois.

Le Centre d'études industrielles, fondé par Aluminium limited, noue des liens de plus en plus étroits avec l'Université.

Les étudiants ont fondé un nouveau journal, l'«Action étudiante». Ils ont entrepris maintes actions en faveur de leurs camarades hongrois réfugiés. La collaboration de l'Association générale des étudiants avec les autorités universitaires se révèle utile dans bien des domaines.

* * *

Du 8 au 17 juillet 1957 s'est tenue à Genève, la vingtième Conférence internationale de l'instruction publique, convoquée conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Bureau international d'éducation. Les objets à l'ordre du jour étaient, outre la traditionnelle présentation des rapports des divers Etats sur le mouvement éducatif pendant l'année écoulée, la préparation des professeurs chargés de la formation des maîtres primaires et — sujet d'une brûlante actualité partout — le développement des constructions scolaires. Une fois de plus les délégués, qu'ils viennent de l'ouest ou de l'est, qu'ils représentent des Etats avancés ou sous-développés, ont adopté des recommandations à l'unanimité.

Cette unanimité, souhaitons-le, devrait bien aussi exister entre les puissances dans d'autres domaines que l'instruction publique.

Henri GRANDJEAN

secrétaire général du Département de l'instruction
publique et directeur de l'enseignement secondaire.

Jura Bernois

Pendant les périodes troublées des deux guerres, et de leurs conséquences économiques, l'école publique a vécu dans des bâtiments peu adaptés aux besoins actuels de l'enseignement. Les générations passées avaient fait de leur mieux. Dans chaque village s'élevait une maison d'école qui était parmi les grandes maisons de la localité. Mais les fenêtres étaient petites, les corridors étroits, les installations sanitaires insuffisantes. Les classes étaient sombres et exiguës. Les alentours de la maison d'école étaient étroits, laids, poussiéreux. Par la pluie et par la neige, l'accès de la classe était difficile, en dépit de toutes les mesures d'ordre les enfants apportaient le matin, et à chaque récréation, des paquets de boue dans la maison. L'équipement des classes était pauvre, pas de meubles de classement, pas d'écran, pas d'eau courante, des tables vétustes, portant les traces de générations d'écoliers.

Les temps ont changé. Grâce à l'appui très substantiel de l'Etat, de nombreuses *maisons d'école*, de beaux *logements d'instituteurs* dans les campagnes se sont érigés ces dernières années, depuis la nouvelle loi scolaire de 1951. Quelques chiffres intéresseront nos lecteurs :

Au cours des 3 dernières années, l'Etat a accordé 6 620 000 francs de subsides au compte des constructions, dont 870 000 francs pour des transformations, le reste, soit 5 750 000 francs, constituant la part de l'Etat pour les constructions suivantes : 24 bâtiments d'école primaire, dont 8 avec logements pour le corps enseignant et 6 avec halle de gymnastique ; 8 maisons d'habitation pour le corps enseignant ; 5 bâtiments d'école secondaire, dont 1 avec halle de gymnastique ; 1 halle de gymnastique.

Rappelons que le subside de l'Etat est en rapport avec la situation économique des communes, et qu'il peut s'élever jusqu'au 75 % des frais de construction.

Lors de l'inauguration des nouveaux bâtiments scolaires, et ces manifestations se reproduisent mois après mois, la population entière prend part à la fête. Au cours d'une séance officielle, les autorités communales présentent l'historique de la construction. Il n'est pas toujours aisé de convaincre le corps électoral. Parfois, les plans paraissent trop entachés de modernisme extravagant. Allez faire comprendre aux citoyens la nécessité de salles annexes, de locaux spacieux, largement inondés de lumière, d'armoires d'exposition et de classement, de lavabos ! Si l'on renonce, très judicieusement, aux casernes scolaires d'une dizaine de classes réparties sur plusieurs étages, on est tenté de crier à la dilapidation des deniers publics. Une personnalité en vue nous disait dernièrement que les enfants ne devraient pas trouver en classe plus de confort — nous ne disons pas de luxe, il n'y a pas de luxe dans les nouvelles constructions scolaires —, à l'école qu'à la maison. S'il est, hélas, encore trop de logis malsains, de taudis, faudrait-il renoncer à établir des foyers d'étude répondant à toutes les exigences de la vie moderne, d'un travail accompli dans la beauté et dans la joie ? Il serait aisé de répondre que les constructions industrielles ont donné l'exemple, qu'elles sont de plus en plus claires, spacieuses, rationnellement agencées, souvent même

artistement aménagées. Telle usine ressemble à une vaste salle d'exposition, aux parterres fleuris, aux hautes fenêtres trouant des murs peints en jaune, en rouge, en vert. Les ouvriers de ces usines en ont plus de cœur à l'ouvrage. Pour les enfants, l'école est un monde en soi, différent de la maison paternelle, et si l'on s'y trouve à l'aise, si l'on y respire une atmosphère de confort et de beauté, on n'en retrouvera pas moins le foyer paternel avec joie, si petit et si pauvre soit-il.

Après la séance officielle, à laquelle sont conviés les représentants des autorités, c'est le dîner en commun, occasion de se réjouir, de fraterniser. Puis, c'est l'inauguration, en présence de toute la population. Les enfants, les sociétés locales encadrent les discours de productions variées. Nous avons vu jouer quelques scènes du « Petit Prince » dans la cour et sur les toits, par des écoliers qui représentaient avec talent le prince, l'aviateur, le fonctionnaire, l'ivrogne, le comptable, comme s'ils avaient compris déjà tous les éléments de la vie adulte, si bien exprimés par Saint-Exupéry. Le représentant de l'Etat, en général le Directeur de l'Instruction publique, saisit cette occasion de prendre contact avec le peuple. Il exprime sa joie de voir se développer l'école publique, il expose les directives gouvernementales sur l'éducation populaire, base de la formation civique démocratique. Les représentants des deux confessions — il n'existe presque plus de localités qui ne soient pas mixtes dans le Jura bernois —, prononcent soit une allocution, soit une prière. La fête se prolonge officieusement, dans les rues pavoisées, comme au 1^{er} août, ou comme aux plus grandes fêtes artistiques ou sportives.

Et l'on parcourt, sous conduite, le nouveau bâtiment, avant que la gent écolière en prenne possession, pour sa plus grande joie et son profit.

Nouveaux bâtiments, nouveaux établissements scolaires. Au cours de l'année écoulée seulement, trois écoles secondaires ont été ouvertes, aux endroits les plus inattendus : Bellelay — pour le Petit-Val et les Genevez —, Les Breuleux, Courtelary. L'école secondaire est devenue plus largement démocratique, par l'effet de la nouvelle loi adoptée récemment par le peuple. On tend à ouvrir les classes d'enseignement secondaire à tous les enfants bien doués, et les localités trop petites se groupent en communautés scolaires, chaque agglomération supportant sa part des dépenses. Rappelons l'essentiel de ladite loi :

La mission de ces établissements est précisée comme suit : « Par un enseignement complet, donner aux enfants qui en ont les capacités une formation devant leur permettre, avec des facilités accrues, le choix d'une profession, et préparer en outre les élèves doués à l'admission dans les écoles moyennes supérieures (école normale, gymnase) ainsi que dans les écoles professionnelles (technicum, école de commerce, etc.).

L'article 17 consacre la *gratuité totale de l'enseignement*, et l'Etat accorde des bourses aux élèves de conditions modestes, dès leur entrée à l'école secondaire, même s'ils n'ont pas l'intention de poursuivre des études. Un règlement d'application est en préparation.

Quant à la détermination des aptitudes aux études secondaires, la loi préconise une entente entre membres des corps enseignants primaire et secondaire, ceci en vue d'éviter le surmenage des candidats et les surprises d'un examen d'admission par trop différent de l'activité sociale habituelle.

La construction de bâtiments d'écoles secondaires sera subventionnée au même titre que pour l'école primaire. On le voit, sur toute la ligne, l'école secondaire est en voie de devenir l'école du peuple tout entier, sur la base d'une sélection aussi judicieuse que le permettent les moyens d'enquête les plus clairvoyants et les plus généreux.

Les chiffres suivants pourront intéresser nos lecteurs. Le nombre des élèves des classes primaires du canton est de 100 000 environ, dont 15 000 de langue française ; 21 000 élèves fréquentent l'école secondaire, dont 3000 de langue française. Le corps enseignant compte 3500 instituteurs et institutrices, dont 550 de langue française ; 600 maîtres secondaires, dont 100 de langue française, et 115 institutrices, dont 20 de langue française.

Une des préoccupations dominantes des pouvoirs publics demeure *la formation et le perfectionnement du corps enseignant*. Formation, en premier lieu, d'un corps enseignant assez nombreux pour que toutes les classes soient tenues, ce qui n'est pas facile. Cette année encore, des mesures exceptionnelles seront prises à cet effet. Tour à tour, les élèves des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices seront mis, pour un trimestre, à la disposition de Messieurs les inspecteurs scolaires. On espère ainsi doubler le cap périlleux de la dernière période de pénurie de maîtres. Par la suite, les fortes séries d'élèves des deux écoles normales assureront la relève et combleront les vides, ce qui permettra de licencier les personnes de bonne volonté qui ont tenu, tant bien que mal, les classes sans titulaires au cours des années de grave pénurie des maîtres d'école qualifiés.

Les cours de perfectionnement suivants ont été organisés en 56-57 : un cours de projection fixe pour le degré inférieur, donné par MM. Guéniat et Cramatte ; un cours de démonstration d'appareils pour l'enseignement des sciences, par MM. Ray et Rochat ; enfin, un cours de dessin technique à l'intention des maîtres primaires.

L'Université bernoise est dotée, depuis 1954, d'une nouvelle loi fondamentale, qui lui assure les conditions de son développement tout en lui conservant son caractère d'institution animée d'esprit de liberté de recherches et d'études. Une comparaison des dépenses faites par l'Etat montre le développement considérable de l'Université bernoise au cours des dernières années, comparativement aux Universités de Bâle et de Zurich :

en 1939, les dépenses se montaient à	Fr.	5 600 000	à Bâle
	»	3 700 000	à Zurich
	»	2 400 000	à Berne ;
en 1951, elles étaient les suivantes :	Fr.	8 700 000	à Bâle
	»	8 200 000	à Zurich
	»	6 600 000	à Berne ;
pour 1955, la situation est la suivante :	Fr.	10 000 000	à Bâle
	»	9 700 000	à Zurich
	»	9 100 000	à Berne.

Pour Berne, cette dépense constitue le 1/6 du budget annuel de l'Instruction publique, qui représente lui-même le 1/5 du budget de l'Etat environ : budget global 300 000 000, dépenses scolaires 60 000 000 de francs.

Par ailleurs, de *nouvelles commissions cantonales* ont été créées pour mettre au point les questions suivantes :

- a) établissement d'un nouveau plan d'étude pour l'école secondaire ;
- b) organisation des examens de passage de l'école primaire à l'école secondaire ;
- c) mise au point d'une nouvelle échelle de notes pour les promotions et établissement d'un livret scolaire adapté aux nouvelles exigences de l'enseignement.

Seule, la 3^e commission est formée de représentants des deux langues ; les deux premières seront doubles, commissions jurassiennes et commissions bernoises, travaillant parallèlement, et chargées d'établir des dispositions spéciales pour chacune des deux régions cantonales.

De nouvelles publications ont été réalisées :

- a) nouvelle liste des moyens d'enseignement, s'inspirant des méthodes actives, conformément aux décisions du Congrès pédagogique de Delémont en 1952 ; cette liste a été remise au corps enseignant et aux autorités scolaires ;
- b) réédition du livre de lecture de 2^e année : « Joyeux départ », illustré d'heureuse façon par M. Serge Voisard.

Enfin, parmi les *manifestations scolaires*, signalons la célébration du cinquantième anniversaire du Foyer d'éducation pour jeunes filles à Loveresse. Comme tous les établissements chargés de l'éducation des enfants difficiles : Foyer jurassien à Delémont, Orphelinat de Courtelary, le Foyer de Loveresse s'est adapté aux conditions actuelles de la vie et des méthodes modernes d'éducation. Les élèves — et les maîtres — disposent de plus de liberté, le travail est mieux adapté aux dispositions individuelles, une activité fonctionnelle règne dans des classes riantes et bien équipées, dans des chambres familiales que des éducatrices animent de leur maternelle sollicitude.

De nombreux problèmes demeurent soumis au corps enseignant et aux autorités scolaires. Ce n'est pas sans hésitations, sans heurts, que l'école évolue vers une libération de contraintes excessives. On ne s'improvise pas maître d'école active, on le devient par l'expérience, par l'étude, par la foi en la bonté de la nature humaine, éclairée par une vigilance constante et affectueuse. Il ne suffit pas de proclamer des principes pour que se transforment, comme par magie, des institutions quelque peu vétustes, mais qui ont fait tout de même leurs preuves. Le processus sera long, mais il est trop étroitement lié aux conditions nouvelles de la vie familiale, de la vie publique, il est trop évidemment conforme aux lois de l'évolution infantine, pour que le succès n'en soit pas assuré. On se préoccupe, ici et là, des conditions de coexistence des élèves des deux sexes, dans les mêmes classes, aux différents degrés scolaires — et non pas seulement dans les groupes des petits de 1^{re}, 2^e et 3^e années scolaires. On cherche à organiser les périodes de travail et de délassement — les vacances — sur des bases plus rationnelles. Les besoins du travail adulte, dans les régions agricoles, ne devraient pas être seuls déterminants, pas plus que des habitudes sans rime ni raison. Des périodes par trop coupées d'interruptions, ou de trop longues périodes de travail, devraient être évitées, en tenant compte des besoins de l'en-

seignement et des capacités physiques et psychiques des enfants. Cette mise au point ne pourra se faire que par une étroite collaboration des parents, des maîtres, des médecins scolaires et des spécialistes chargés de l'observation des enfants et du traitement des multiples troubles de leur évolution.

A ce propos, signalons la création de nombreuses institutions destinées à *améliorer l'état de santé des écoliers* : colonies et camps de vacances, séjours prolongés d'enfants débiles à la montagne, sous la direction de maîtres spécialisés, excursions, séjours à la mer, camps de ski. De nombreuses localités — entre autres Bienne, Moutier, Porrentruy, Saint-Imier — ont fait l'acquisition de homes en montagne, où séjournent des groupes d'enfants dans les conditions les meilleures de santé et de bonheur. Tous les enfants n'ont pas l'occasion de passer en famille des vacances en Valais ou sur les bords de la Méditerranée, mais tous les enfants du pays ont droit à des vacances heureuses et salutaires.

La réorganisation des écoles supérieures jurassiennes — gymnase et écoles normales — est en voie de réalisation. La Direction de l'Instruction publique a chargé une commission d'étudier le problème dans son ensemble, en examinant les solutions des régions voisines : la ville de Berne, Soleure, Neuchâtel. Les pouvoirs publics n'ont pas encore publié leurs conclusions, mais il ne fait pas de doute que ces établissements scolaires seront développés et leurs activités conjuguées, ainsi que cela a été réalisé ailleurs. La récente acceptation par le peuple bernois d'un crédit de 4 000 000 de francs destinés à réorganiser l'école normale d'instituteurs de Berne-Hofwil est de bon augure pour la réalisation des projets judicieusement ambitieux de nos grandes écoles.

Sur un autre plan, signalons les efforts accomplis par tous les Jura-siens en vue de la création d'un technicum à Saint-Imier, en lieu et place de l'école d'horlogerie et de mécanique. Cette création s'impose, dans une région qui s'industrialise de plus en plus, qui a ses propres besoins et ses aptitudes particulières, et qui aspire à l'épanouissement de ses institutions.

Le corps enseignant jurassien accomplit sa besogne avec une conscience que l'on se plaît à reconnaître, et qui se manifeste avec éclat dans les débats au sujet du traitement des instituteurs. A la campagne, grâce au sursalaire accordé par la loi aux maîtres des régions éloignées des centres, et aux constructions de logements confortables et avenants, la situation du corps enseignant s'est bien améliorée, et ce sont les villes, où la vie est chère et les occasions nombreuses de dépenser son argent, qui éprouvent des difficultés à trouver des instituteurs.

Sans vouloir blesser la modestie des membres du corps enseignant, signalons tout de même le fait que nombreux sont ceux qui ont acquis de la renommée dans des carrières artistiques ou sociales : poètes, musiciens, peintres ou sculpteurs, historiens, ils font honneur au Jura. C'est un des nôtres, M. le Dr Virgile Moine, qui dirige le Département cantonal de l'Instruction publique, et c'est un ancien instituteur également, M. Henri Huber, Chef du Département de l'Assistance, qui préside cette année le gouvernement. Tous ces collègues accroissent le prestige du corps enseignant, et le rayonnement de l'école, par les talents qu'ils mettent aussi largement au service de la communauté.

Nous parlons des vivants. Il est un disparu qui laissera un souvenir inoubliable : M. Marcel Marchand, ancien directeur de l'école normale des instituteurs à Porrentruy. M. Marchand avait dirigé paternellement de très nombreuses volées d'élèves, à l'école secondaire de Tramelan, puis à l'école normale. Il avait joué un rôle en vue dans toute l'activité scolaire jurassienne au cours de sa longue carrière, en qualité de membre et de président de nombreuses commissions officielles. Il avait présidé, avec l'enthousiasme qui le caractérisait, la Société pédagogique de la Suisse romande, et dirigé les débats du fameux congrès de Porrentruy, où s'affrontèrent partisans et adversaires de la défense nationale. Parvenu à un âge avancé — on venait de célébrer son quatre-vingt-dixième anniversaire quand il succomba à un refroidissement soudain —, il était demeuré alerte, profondément attaché à ses amis, au courant du mouvement des idées scolaires et politiques. Son départ a profondément attristé toute la population jurassienne. « Etudes pédagogiques — Annuaire de l'Instruction publique », dont il a été longtemps un des rédacteurs, en qualité de représentant du canton de Berne, désire exprimer à sa famille sa plus vive sympathie.

Nous vivons des années marquées d'une intense activité pédagogique. L'école jurassienne, bien équipée, hardiment orientée vers une meilleure compréhension de l'enfant, réalisera sans doute des progrès au cours des prochaines années, à la plus vive satisfaction du chroniqueur chargé d'enregistrer les ombres et les lumières de l'école publique. L'année passée a été une période de lumière — puisse la prochaine l'égaliser en éclat !

CHARLES JUNOD.

Neuchâtel

Enseignement primaire

Comme les années précédentes, nous avons dû vaincre un certain nombre de difficultés pour assurer la tenue des classes. Le fait que les normaliens de deuxième année occupent, chaque année, des postes dès le 1^{er} novembre au lieu de terminer leurs études au printemps de l'année suivante, a incité le directeur de l'Ecole normale à demander qu'un arrêté sanctionne les dispositions provisoires et d'urgence prises par l'autorité exécutive. Sans entrer dans les détails, mentionnons simplement que les étudiants qui occupent un poste dès le 1^{er} novembre sont placés sous le contrôle de l'Ecole normale jusqu'au 15 juillet de l'année suivante. Si leur travail donne satisfaction, ces jeunes gens subissent, six mois après leur départ de l'Ecole normale, les examens théoriques alors que ceux de pédagogie pratique ont lieu en mai et en juin. Pour donner des garanties suffisantes aux commissions scolaires, le Conseil d'Etat exige que le normalien dirige pendant deux ans et demi, au moins, la classe qui lui a été confiée le 1^{er} novembre.

Pour justifier les mesures qui ont été prises, le directeur de l'Ecole normale s'exprimait comme suit dans son dernier rapport annuel :

« Les étudiants de l'Ecole normale dont les études sont abrégées de six mois sont placés dans une situation matérielle extrêmement favorable. Dans ces conditions, l'Etat a le droit de se montrer exigeant. Un manque de fermeté, dans les temps actuels, risque d'avoir des conséquences graves : négligence dans les études, négligence dans le travail. Les jeunes, qui ont par ailleurs beaucoup de qualités, ont trop tendance à rappeler leurs droits en oubliant leurs devoirs et c'est le rôle de tout éducateur d'avoir une attitude ferme et décidée à leur égard. »

Nous approuvons cette déclaration sans aucune réserve.

L'engagement de membres du corps enseignant étrangers au canton a été moins considérable au printemps 1957 que l'année précédente. D'autre part, l'attribution des places vacantes en novembre 1956 et au printemps de cette année n'a pu s'opérer qu'en transformant un certain nombre de postes d'institutrices en postes d'instituteurs. Dans le même ordre d'idées, le département a prié les directeurs d'écoles de pratiquer désormais la même politique. Il est en effet indispensable d'accentuer cette mesure pour que les garçons fréquentant l'Ecole normale et les gymnases pédagogiques puissent être occupés dès qu'ils auront terminé leurs études. L'enquête à laquelle les inspecteurs se sont livrés a révélé que 36 instituteurs seulement obtiendront leur retraite durant ces prochaines années alors que le nombre des jeunes gens qui se destinent à l'enseignement est relativement élevé. Pour les jeunes filles, la situation est totalement différente. Nous n'en voulons pour preuves que le nombre très considérable d'auxiliaires du sexe féminin et les mariages de plus en plus fréquents d'institutrices qui, dans la plupart des cas, abandonnent l'enseignement.

Les conférences officielles d'automne tendent au développement culturel des membres du corps enseignant. M. L.-Ed. Roulet, professeur à l'Ecole normale et à l'Université, entretint ses auditeurs d'un sujet qui les a d'autant plus intéressés qu'il était bien présenté : « 1856, de la scène neuchâteloise au théâtre européen », M. Charles Guyot, recteur de notre Université, brillant conférencier, enthousiasma les membres du corps enseignant par ses « Réflexions sur le pastiche littéraire ». Un intermède musical de grande valeur fut donné par une excellente jeune pianiste, M^{lle} Monique Rosset.

Les conférences du printemps sont consacrées à l'étude de sujets pédagogiques présentés par des membres du corps enseignant. M. Jean-David Perret, ancien directeur des écoles primaires de Neuchâtel, parla des « élèves gauchers » avec cette autorité pédagogique qui s'impose à chacun. D'autre part, quatre jeunes instituteurs présentèrent chacun un travail de recherches personnelles. Ces exposés remarquables prouvèrent que certains travaux de fin d'études imposés par la direction de l'Ecole normale sont d'une très grande valeur.

Le problème des classes de 9^e année nous préoccupe de plus en plus. Pour que l'enseignement donne de bons résultats, il est nécessaire de constituer des classes avec des élèves promus régulièrement de 8^e en 9^e, la présence d'élèves réguliers de 8^e année n'étant pas un obstacle à un enseignement normal pour autant que le nombre d'élèves ne soit pas trop élevé. Il est donc judicieux de ne pas admettre dans les classes normales de 9^e année des élèves retardés. Dans certains cas, ceux-ci

sont groupés dans des classes de fin de scolarité avec des résultats variables car il n'est pas toujours heureux que ces élèves soient réunis. Dans d'autres cas, ces enfants retardés sont maintenus dans les classes ordinaires mais, pour les garçons, l'enseignement des travaux manuels devrait être plus poussé. En revanche, dans les classes normales de 9^e année, tout en maintenant les principes de base d'un enseignement pratique, très près de la vie, l'orientation pourrait être plus intellectuelle en réservant une plus grande part à la culture générale.

Un effort remarquable a été accompli pour améliorer, agrandir, moderniser les locaux scolaires. Comme plusieurs réalisations sont en cours ou seront faites prochainement, nous les mentionnerons dans notre chronique de l'année prochaine.

Enseignement secondaire

L'année dernière nous avons signalé que le département de l'Instruction publique avait l'intention de proposer la nomination d'une commission spéciale pour étudier la réforme de l'enseignement secondaire. Cette commission est constituée et a déjà siégé cinq fois. Elle ne comprend que des personnes en contact direct avec l'enseignement, de l'école primaire à l'Université.

Au début de la première séance, le président de la commission, M. le conseiller d'Etat Clottu, chef du département de l'Instruction publique, fit un exposé introductif. Il souligna que le problème de la réorganisation de l'enseignement secondaire est général et actuel, non seulement dans notre canton mais aussi dans d'autres cantons et même à l'étranger. M. Clottu rappela le travail préparatoire qui a été accompli : l'organisation, au printemps 1956, d'examens pédagogiques et psychologiques dans toutes les classes de 5^e année primaire du canton, le département espérant pouvoir tirer de ces épreuves des indications précieuses. M. le chef du département mentionna aussi que deux motions sur la réforme de l'enseignement secondaire ont été déposées au Grand Conseil par MM. Paul-René Rosset et Luc de Meuron.

La commission n'a pas encore pris de décisions mais a examiné un certain nombre de points. Il semble bien qu'il convient de réorganiser l'enseignement secondaire en prévoyant :

- un collège classique A
- un collège moderne B (ou scientifique)
- une école secondaire de culture et d'orientation professionnelle C.

Avant de poursuivre l'étude, M. le chef du département de l'Instruction publique prendra contact avec les autorités communales pour leur exposer le résultat des travaux de la commission et pour connaître leurs réactions au sujet de diverses propositions concernant la durée de l'enseignement secondaire.

Dès maintenant, nous pouvons affirmer que la réforme doit être faite pour l'ensemble du canton. Nous devons être assez réalistes, ne pas prévoir des formules trop strictes, garder le souci des égards dus à l'école primaire, penser au recrutement des Sections pédagogiques et de l'école de commerce. Dans l'intérêt même des élèves, une sélection

sévère devra être opérée pour le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire.

Enseignement professionnel

L'année dernière, nous avons parlé de la démission du directeur général du Technicum neuchâtelois et rendu hommage à son activité. Son successeur, M. Pierre Steinmann, a été nommé l'automne dernier. Nous formons nos vœux les plus cordiaux pour ce jeune directeur et pour le développement de l'établissement important qu'il dirige.

Université

L'ère des constructions étant pour le moment, révolue, professeurs et étudiants poursuivent leur travail dans de fort bonnes conditions car les installations actuelles se révèlent favorables aux exigences de la recherche et d'études où les « séminaires » remplacent de plus en plus les cours *ex cathedra*.

Au cours de l'exercice précédent, l'Université a été frappée par de nombreux deuils. Cette année, elle a été épargnée et a procédé à la nomination de nouveaux professeurs.

A la faculté des lettres, M. Carlo Spitznagel a été chargé de cours de langues orientales. M. Ls-Ed. Roulet, déjà chargé de cours dès 1952, se voit confier 3 heures hebdomadaires d'histoire suisse et d'histoire neuchâteloise et une heure de répétition d'histoire suisse et d'histoire générale. De son côté, M. Ferdinand-Julien Maire est nommé assistant de psychologie.

A la Faculté des sciences, M. Jean-Pierre Blaser, directeur de l'observatoire cantonal, a été nommé professeur extraordinaire d'astrophysique. D'autre part, une chaire globale, groupant les enseignements de la mécanique et de la physique théorique, a été créée. M. Konrad Bleuler, jusqu'alors professeur extraordinaire à l'Université de Zurich, a été appelé à occuper cette chaire nouvelle. En outre, le titre de professeur ordinaire a été confié à M. Roger Bader. Enfin, M. Roger Vuille, chef de travaux au laboratoire de chimie-physique, a été autorisé à donner, en qualité de privat-docent, un cours de radio-chimie alors que M. Claude Zangger, diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale, était nommé chef de travaux au laboratoire de physique.

A la Faculté de droit, on enregistre la nomination de deux très jeunes professeurs : M. Jacques-Michel Grossen, droit civil, procédure civile et voies d'exécution, et M. Jean-François Aubert, histoire du droit, droit comparé, droit international privé et législation sociale. Un poste de chef de travaux a été créé à la section des sciences commerciales, économiques et sociales, il est occupé par M. Jean-Louis Juvet.

A la Faculté de théologie, M. Robert Martin-Achard a été nommé professeur d'hébreu et d'Ancien Testament.

A ce renouvellement du personnel universitaire correspondent, d'une part, la retraite de M. Paul Humbert et, d'autre part, les démis-

sions de MM. Robert Mercier et André Houriet qui ont renoncé à leur activité à l'Université pour permettre la création de la chaire globale de mécanique et de physique théorique.

La retraite de M. Paul Humbert, professeur de théologie, constitue une perte pour l'Université. Nommé en 1916, M. Humbert cessa son activité en octobre 1956 après une très belle carrière.

Un des plus brillants professeurs de la Faculté de droit a été nommé juge fédéral. Il s'agit de M. André Grisel qui conserve l'enseignement du droit administratif et sera déchargé de l'enseignement du droit constitutionnel dès le semestre d'hiver 1957-58. Nous sommes heureux que les étudiants puissent encore bénéficier, très partiellement, il est vrai, de l'enseignement remarquable de M. Grisel et formons nos meilleurs vœux pour la carrière du nouveau juge fédéral.

Plusieurs professeurs étrangers ont visité l'Université et ont donné aux étudiants des leçons fort appréciées. D'autre part, l'Association des auditeurs et anciens auditeurs de l'Académie de droit international de La Haye et l'Association Henri Capitant choisirent, chacune, Neuchâtel pour y tenir l'une des séances de leur congrès alors que le congrès international de biologie s'est réuni aussi dans cette ville, du 15 au 18 avril.

D'année en année, les professeurs ont des contacts de plus en plus nombreux avec les milieux universitaires, en Suisse et à l'étranger. Il y a lieu de s'en réjouir ; ils attestent et entretiennent la réputation scientifique de l'Université.

L'heureux afflux d'étudiants du Jura bernois doit être mentionné. La plupart de ces étudiants se préparent à des examens qu'ils subissent à Porrentruy. Des dispositions spéciales ont été prises pour que le programme d'études soit harmonisé aux exigences de ces examens.

Au séminaire de français moderne, en dehors des efforts publicitaires réguliers, une circulaire a été envoyée aux recteurs et doyens des universités d'Allemagne et d'Autriche pour attirer leur attention sur les cours organisés chez nous.

Dans notre canton même, des visites de l'Université ont été prévues pour les futurs bacheliers. Il importe que ces jeunes gens soient orientés sur les études qu'ils poursuivront éventuellement.

Le *Dies Academicus* eut lieu le 13 juin. M. Martial Guérault, professeur au Collège de France, fit une conférence très remarquable sur le sujet suivant : « Montaigne et la tradition philosophique ». Au cours d'une des cérémonies de ce jour, MM. Guérault et Ernst Ackermann, directeur du bureau d'études de la Banque nationale, furent nommés docteurs honoris causa de notre Université.

BONNY.

Tessin

Dans leurs rapports au département, les inspecteurs d'écoles et les directeurs affirment que l'année 1956-57 n'a pas été marquée par des événements particuliers. L'activité dans tous les domaines de l'enseignement a été normale et les résultats assez satisfaisants.

On a dit dans la chronique de l'an dernier que le projet de la nouvelle loi générale à laquelle on avait d'abord donné le nom de « code de l'école » allait être présenté au Grand Conseil. Cela a été fait et la commission spéciale chargée d'examiner cette mise à jour de la législation scolaire a commencé son travail. On pensait qu'il n'y aurait pas de grandes difficultés à surmonter, mais, comme il arriva il y a cinquante ans, exactement en 1907, encore une fois la discussion s'est concentrée sur le problème de l'enseignement religieux. L'article 24 du projet, qui était le résultat d'une entente préliminaire entre les différents partis politiques, est rédigé comme suit : « L'autorité ecclésiastique veille sur l'enseignement religieux. Aucun élève ne peut être obligé à y participer. La déclaration d'exemption est dévolue à la personne qui exerce le pouvoir paternel ou la tutelle, si l'élève n'a pas seize ans révolus. » La discussion est sortie du milieu parlementaire et s'est répandue dans la presse pédagogique et politique, et il est possible que la décision du Grand Conseil soit encore retardée, au lieu d'être prise cette année comme on avait prévu.

Dans l'attente de cette décision, la commission cantonale des études s'est occupée de la réforme des différents programmes : celui de l'école secondaire (ginnasio) de cinq ans, du lycée et de l'école normale pour instituteurs de trois ans, de l'école de commerce de cinq ans et de l'école technique supérieure (technicum cantonal) de quatre ans. La composition de la commission a été modifiée en y introduisant, à la place des directeurs des trois écoles supérieures, des personnes qui doivent assurer le contact de l'école avec les familles et avec la population.

Le recrutement du corps enseignant s'est poursuivi ces dernières années à un rythme très satisfaisant. En juillet, ce sont soixante nouveaux instituteurs et institutrices qui sont devenus disponibles pour relever les suppléants encore chargés de tenir les classes et pour occuper les postes qui deviennent vacants à la suite de mariage, de pensionnement ou de décès.

Le nombre des élèves ne cesse d'augmenter, surtout dans les écoles primaires supérieures (scuole maggiori), qui en comptent actuellement 4300, et dans les écoles secondaires, qui ont vu monter leurs effectifs, à partir de 1950, de 1000 à 1600 écoliers. L'augmentation est maintenant moins sensible dans les écoles primaires, mais cela n'empêche pas qu'il soit nécessaire d'ouvrir encore chaque année quelques classes. C'est la conséquence de l'afflux de la population vers les centres, de l'abandon des campagnes et des vallées. Dans les villages de la montagne on est obligé de conserver l'école, même si le nombre des élèves baisse chaque année de quelques unités ; mais il suffit d'une petite augmentation pour conduire à la création de nouvelles classes dans les villes.

Il nous faut saluer encore une fois avec plaisir l'effort remarquable accompli par l'Etat et par de nombreuses communes pour améliorer, agrandir, moderniser les locaux scolaires ou pour procéder à de nouvelles constructions. Les bâtiments de l'école secondaire de Bellinzona sont terminés et ceux de Mendrisio seront prêts pour l'année prochaine.

Parmi les événements scolaires signalons encore les cours de perfectionnement traditionnels, qui sont toujours fréquentés avec assiduité et profit.

L'inexorable limite d'âge a privé le Canton des services de M. Luigi Brentani, dès 1912 inspecteur cantonal de l'enseignement professionnel. En cette longue période M. Brentani a rempli sa tâche difficile avec beaucoup d'intelligence et de conscience, avec un admirable dévouement. Le démissionnaire a été l'objet, le 23 juin à Lugano, d'une manifestation au cours de laquelle ses éminents mérites, les grands services qu'il a rendus au pays ont été célébrés. On peut bien dire que l'œuvre de M. Brentani a été décisive dans l'organisation et le considérable développement de l'enseignement professionnel tessinois. La première loi générale date de 1914 et pendant ces quarante ans le progrès a été continu et évident dans toutes les branches. Pour nous limiter aux données statistiques, nous voulons indiquer les chiffres suivants. Les écoles pré-professionnelles (*scuole di avviamento*) ont compté environ 600 élèves dans les branches de l'artisanat et 200 dans la branche commerciale. Les élèves des écoles d'arts et métiers furent 214, dont 35 menuisiers, 121 mécaniciens, 14 électromécaniciens, 3 dessinateurs de machines et 41 peintres-décorateurs. Les cours pour apprentis des arts et métiers comptèrent au total 2290 élèves, dont 1950 de sexe masculin ; ceux pour apprentis de commerce 615 élèves, dont 290 garçons. Les écoles professionnelles pour jeunes filles furent fréquentées par 430 élèves. Le nombre des contrats d'apprentissage déposés fut de 3200, et on délivra 790 brevets de capacité.

A. U. TARABORI.

Valais

Réjouissante dans tous les domaines, telle a été la présente année scolaire en Valais. Création de nouvelles classes, construction et modernisation de bâtiments, augmentation des traitements et des subsides, formation plus poussée du personnel enseignant, prolongation de la scolarité, innovations heureuses dans le domaine post-scolaire : ce sont là des réalisations qui témoignent, en haut lieu, d'un souci constant d'amélioration. Le Chef du Département de l'Instruction publique et son équipe dirigeante se sont acquis à cet égard des mérites incontestables. Nul ne songera à accuser les autorités cantonales et communales d'immobilisme. Le rapport annuel de l'Instruction publique dont nous nous sommes inspiré pour ce bref aperçu est traversé d'un souffle d'optimisme qui fait bien augurer de l'avenir.

Il y a quelque trente ans, le touriste rencontrait fréquemment, au fond des vallées, des enfants mal attifés, d'une propreté douteuse, qui s'enfuyaient à son approche. Aujourd'hui, certains villages sont en avance sur la plaine. Arbaz, Ayent, Savièse, Haute-Nendaz — pour ne citer que les environs de Sion — ont des bâtiments scolaires neufs pourvus d'installations modernes. Les enfants n'y pénètrent qu'en chaussures d'intérieur. L'aisance peu à peu pénètre dans les foyers par les grands chantiers, l'industrie naissante, l'arboriculture intensive et rationnellement organisée ; mais c'est par l'école et l'enfant que progressent l'hygiène, l'ordre, la propreté, le goût.

Enseignement primaire

La pénurie du personnel est toujours d'actualité ; toutefois elle va en diminuant. Cette année encore, il a fallu libérer prématurément les normaliens de 4^e année et faire appel à des maîtres retraités. La crise est plus aiguë dans le Haut-Valais, bon nombre de jeunes maîtres acceptant un poste mieux rétribué en Suisse alémanique.

Dix-huit nouvelles classes ont été ouvertes dans le canton. D'après les statistiques, l'augmentation des élèves a été de 12,3 % ces dix dernières années.

D'autre part, 16 communes ont augmenté le temps de la scolarité. On sait que les communes valaisannes sont compétentes en ce domaine. Quelques îlots jusqu'à présent irréductibles s'en tiennent encore à une scolarité de six mois, minimum exigé par la loi. Mais le temps et le développement économique du canton auront bientôt raison des récalcitrants.

Une commission de maîtres et maîtresses d'expérience a préparé un nouveau programme d'études, lequel sera mis à l'essai dès l'automne 1957.

Une trentaine de Valaisans ont suivi le Cours Normal d'Ecole Active de Neuchâtel et le cours d'Enseignement Biblique d'Einsiedeln. Quant aux deux Cours Cantonaux de Perfectionnement, ils ont été fréquentés par le chiffre record de 420 participants.

L'Etat vient de donner une première réalisation à l'Office de l'Enseignement, dont le principe fut voté par le Grand Conseil il y a dix ans déjà. Cet Office vient de lancer une revue bilingue — « L'Ecole Valaisanne » — en attendant la création d'une Permanence scolaire où le personnel enseignant trouvera toute documentation utile.

Cette année, les subsides cantonaux attribués aux bâtiments scolaires se sont élevés à 2 millions de francs, chiffre considérable pour le Valais, mais qui ne correspond pas encore aux besoins réels du pays.

L'Etat subsidie aussi deux établissements cantonaux pour enfants retardés ou déficients : l'Institut du Bouveret et le Home Saint-Raphaël à Sion. Ces deux maisons abritent 190 enfants, élevés dans un climat de joie par des maîtres et maîtresses spécialisés, au dévouement admirable.

Enseignement complémentaire

La formule nouvelle essayée en 1955, qui consistait à grouper les jeunes gens au chef-lieu du district et à les confier par classes d'âge à des maîtres triés sur le volet, a été généralisée avec succès au cours de la présente année. Les communes ont accepté de prendre à leur charge les déplacements et le repas de midi de leurs ressortissants. Sept centres ont ainsi fonctionné dans le canton, donnant satisfaction tant aux élèves qu'aux autorités. Ces cours complémentaires agricoles ont vivement intéressé les délégués fédéraux venus les inspecter.

Après les écoles ménagères pour filles, systématiquement multipliées ces dernières années au point que le canton est remarquablement équipé,

l'Etat se préoccupe maintenant de créer des écoles secondaires régionales. Ici, la partie allemande du canton est en avance sur la partie romande, puisque chaque district est actuellement pourvu. Il est envisagé la création d'un examen d'Etat pour les candidats à cet enseignement. En attendant, une douzaine de jeunes maîtres se préparent à l'Université de Fribourg.

Enseignement professionnel

Le problème de la formation professionnelle est à la veille de solutions importantes. Dans 20 ans, le Valais comptera 5000 apprentis par an. Or la capacité actuelle du canton pour un apprentissage rationnel ne dépasse guère 2000 apprentis. Il faut donc s'atteler à une réforme de structure :

1. Révision de la loi cantonale de 1935 sur la formation professionnelle. (Le nouveau projet sera déposé en mai 57.)
2. Création de une ou plusieurs écoles professionnelles avec bâtiments équipés et maîtres préparés à cet effet.

C'est la préparation des futurs cadres qui a préoccupé tout d'abord les responsables de la formation professionnelle. Huit cours de préparation à la Maîtrise fédérale ont été organisés, suivis par 128 candidats.

En vue de sélectionner les futurs cadres dès l'âge minimum, une expérience nouvelle a été tentée cette année :

- Paroisses et communes ont été invitées à signaler au Département les jeunes qui paraissaient dignes d'accéder aux responsabilités futures. Après divers recoupements de renseignements, 120 jeunes gens furent retenus, orientés sur les possibilités diverses s'offrant à eux, et sollicités de rédiger un rapport sur leurs projets personnels.
- Nouvelle sélection après la remise de ces travaux. Septante candidats furent alors soumis durant cinq jours à un examen approfondi comportant des épreuves d'ordre caractériel, intellectuel et manuel.
- Après une dernière sélection, 20 jeunes gens seulement restèrent en lice. Après deux ans passés dans une classe de culture générale, il sera procédé à leur orientation définitive dans la carrière qui leur conviendra le mieux.

Ecoles normales et Collèges

43 jeunes gens et jeunes filles ont obtenu l'autorisation d'enseigner, mais ce sont 80 nouveaux candidats qui ont été admis aux écoles normales de Sion et de Brigue. C'est dire que les admissions ont été poussées jusqu'aux dernières possibilités, les locaux étant insuffisants. L'Ecole normale des jeunes gens, entre autres, a été prévue pour 60 pensionnaires : elle en abrite aujourd'hui le double. Il a fallu chercher des locaux aux alentours, loger les élèves dans d'autres internats, ce qui n'est certes pas l'idéal. La construction d'une nouvelle Ecole normale s'impose : souhaitons-en la réalisation au plus tôt.

Les trois collèges classiques cantonaux ont été fréquentés par 1236 élèves. Comme à l'Ecole normale, certaines classes furent soumises à des tests psycho-techniques dans un but d'orientation. Dans la grande majorité des cas, les conclusions du spécialiste furent confirmées par les observations antérieures ou ultérieures des maîtres. L'expérience sera poursuivie, parce que l'utilité en a paru manifeste.

Après la scolarité

Dans le domaine post-scolaire, deux initiatives intéressantes sont à signaler. D'abord le lancement, dans la capitale valaisanne, d'une Université populaire qui a connu dès son ouverture un succès inespéré : plus de 500 auditeurs en ont suivi régulièrement les cours.

Puis, la création de prêts d'honneur pour ingénieurs, chimistes et physiciens, sur le modèle de ce qui a déjà été fait en faveur des techniciens. Ces prêts, accordés sans intérêts ni garanties réelles à des jeunes gens sérieux et capables, proviennent d'un fonds spécial alimenté en partie par les crédits budgétaires, en partie par les trois grandes firmes de la Ciba (Monthey), de la Lonza (Viège) et de l'Aluminium A.G. (Chippis). Au moment où l'industrie prend son essor dans le canton, il est de toute importance de former des cadres locaux susceptibles de contribuer à son plein développement.

E. CLARET.

Vaud

Enseignement primaire

Une étude publiée récemment dans les « Archives Suisses de l'enseignement public » par le M. le Conseiller d'Etat Oguey, Chef du département de l'instruction publique et des cultes, a mis en évidence que la pénurie du personnel enseignant est très généralement répandue, en Suisse comme à l'étranger, et qu'en ce qui concerne notre canton, elle est beaucoup moins grave que chez certains de nos voisins. Il n'en reste pas moins que, si nous arrivons à combler à peu près les vides dans les rangs du personnel féminin, nous devons constater que les instituteurs primaires et primaires supérieurs nous font encore en partie défaut. Et pourtant, l'Ecole normale de Lausanne a fait un effort particulier dans le recrutement des nouveaux candidats. Qu'on en juge : alors que cet établissement comptait à peine 200 élèves il y a 10 ans, il en héberge en ce moment 440. On a délivré au printemps 134 brevets et admis en première année 2 classes d'instituteurs et 2 classes d'institutrices.

En novembre 1956, 34 jeunes gens de dernière année ont quitté leurs études pour tenir des classes vacantes, et de plus, les élèves de la classe rapide — une quinzaine — ont été prématurément envoyés dans le canton. De cette manière, toutes les classes ont pu être repourvues, il est vrai avec l'appoint d'une dizaine de retraités qui avaient bien voulu reprendre du service.

L'année dernière, parlant des travaux de la commission consulta-

tive de l'enseignement primaire, nous annonçons une enquête qu'elle se proposait de mener aux fins de connaître l'opinion de la population vaudoise quant à l'école primaire, à ses buts, ses conceptions et ses moyens. Cette enquête est maintenant chose faite ; une formule spéciale, comprenant une quarantaine de questions, a été adressée à 2000 personnes ne faisant pas partie du corps enseignant et représentant tous les milieux et toutes les professions. Sur les 2000 questionnaires distribués, 538 seulement sont rentrés et leur dépouillement a été assuré par les soins du directeur de l'Ecole normale et de ses élèves.

Nous ne pouvons donner ici tous les détails du résultat de cette enquête ; en revanche, il nous paraît utile de résumer quelques indications d'ordre général susceptibles d'intéresser les lecteurs de cette chronique.

Dans leur très grande majorité, les personnes qui nous ont répondu sont d'avis que notre école est dans la bonne voie lorsqu'elle accorde la même valeur à l'éducation et à l'instruction et lorsqu'elle s'en tient à un programme simple, obligatoire pour tous les élèves, faisant abstraction de toute spécialisation prématurée. La même majorité estime que les deux tâches principales de notre école sont l'apprentissage de la langue maternelle et du calcul, et beaucoup de nos correspondants demandent avec insistance que l'on donne à ces deux disciplines une importance si possible accrue.

Il ressort d'autre part des questionnaires rentrés que nos nouveaux manuels scolaires donnent généralement satisfaction, que les devoirs à domicile sont nécessaires lorsqu'ils ne sont pas excessifs, que la discipline devrait être raffermie, et que l'on souhaite une collaboration plus poussée entre l'école et la famille. Les classes d'orientation professionnelle semblent avoir conquis la faveur du public, et plusieurs de ceux qui nous ont répondu en demandent la création à la campagne comme en ville.

Depuis quelques années, ceux et celles qui ont la charge du degré inférieur demandaient qu'on voulût bien leur fournir un guide pour l'enseignement de l'Histoire biblique en première année. Ce vœu est maintenant réalisé ; une commission ad hoc, dirigée par M. Jeanrenaud, inspecteur scolaire, a élaboré le texte d'une brochure réduite, mais suffisante, dans laquelle les maîtres trouveront un programme, des suggestions et le développement de quelques leçons.

Les classes du degré supérieur et les classes primaires supérieures ont été pourvues ce printemps d'un nouvel ouvrage de géographie consacré à l'étude des cinq continents. Nos classes sont maintenant dotées de deux ouvrages importants pour l'enseignement du dessin. L'un d'eux, consacré au dessin technique, a été composé par M. Rost, professeur, et l'autre, qui expose une méthode de dessin artistique, est dû à la plume et au talent de M. Jean Apothéloz, artiste peintre. Ce dernier manuel sera présenté aux maîtres dans des cours théoriques et pratiques qui, nous l'espérons, redonneront à l'enseignement du dessin un nouvel essor.

Quant aux deux manuels de chant choral, dont nous avons annoncé la parution pour le début de l'année, ils ne pourront sortir de presse qu'au printemps 1958.

Les conférences de district réunies en mai se sont préoccupées de l'enseignement des mathématiques aux divers degrés de l'école primaire, cela en vue d'une mise au point des programmes et plus particulièrement d'une refonte du manuel de calcul, dont l'édition va être épuisée. La conférence des maîtres primaires supérieurs a discuté les termes d'un rapport intitulé : Vers un nouveau plan d'études, rapport dont nous aurons l'occasion de reparler en temps opportun. Quant aux conférences de cercle, elles ont été remplacées cette année par les cours de dessin.

Le corps inspectoral n'a pas connu de mutation cette année ; en revanche, la distribution des arrondissements scolaires a été remaniée dans le sens d'une répartition plus judicieuse des tâches, notamment en ce qui concerne l'accès plus ou moins facile aux diverses écoles du canton. C'est ainsi que chaque arrondissement comprend maintenant un district voisin de Lausanne et une autre région située à l'extérieur.

Les constructions scolaires se sont poursuivies à un rythme réjouissant, qu'il s'agisse des villes où les locaux scolaires sont encore en nombre insuffisant, ou des localités rurales dans lesquelles on tient à moderniser les conditions matérielles de l'école. De très beaux bâtiments ont été édifiés à Lausanne, Prilly, Yverdon, Villars-sous-Yens, Tolochenaz, Chesalles s/Oron.

Il faut le souligner, que l'on considère les manuels scolaires fréquemment renouvelés, le matériel didactique constamment enrichi et multiplié, les pouvoirs publics tiennent à suivre l'évolution qui marque la vie de notre école en ne négligeant rien de ce qui peut faciliter sa tâche.

Mais le problème primordial, qui s'appelle l'instruction et l'éducation des enfants, demeure ; car malgré tous les progrès techniques, notre époque n'a pas encore trouvé le moyen d'apprendre à lire, à écrire et à compter sans passer par les stades traditionnels de l'acquisition de la connaissance. Alors que dans la plupart des secteurs de l'activité des hommes, le travail moderne prend de plus en plus un rythme mécanique et sans cesse accéléré, celui du maître d'école conserve tout son caractère humain et créateur.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler, dans une époque où l'on préconise les solutions les plus audacieuses et où le besoin de nouveauté l'emporte parfois sur le sens des réalités, que si nous voulons vraiment servir les enfants et les préparer utilement pour la vie, il en faut rester ou revenir à ces notions essentielles qui s'appellent le sens du devoir et des responsabilités, le travail et l'effort. C'est à ce prix que notre école conservera l'estime et la confiance que notre peuple a placées en elle.

A. MARTIN.

Enseignement secondaire

En 1956 est entrée en vigueur la nouvelle organisation des études secondaires. La « volée » admise en avril se distingue des précédentes en ce que tous les élèves, garçons et filles, suivent et suivront pendant deux ans le même programme, celui du premier cycle, qui les conduira en 1958 à la première bifurcation entre les deux divisions latine et mo-

derne. En même temps est inauguré le régime, nouveau pour les écoles secondaires du chef-lieu, des classes mixtes. Le processus par lequel les Collèges classique et scientifique cantonaux et l'Ecole supérieure de jeunes filles feront peu à peu place à des collèges secondaires à plusieurs sections est dès maintenant en marche. Cette rupture avec une tradition vieille de plus de quatre siècles, pour le Collège classique cantonal, serait périlleuse si l'expérience des collèges communaux — tous sauf un, mixtes, et sauf deux, à plusieurs sections — ne nous rassurait, en nous montrant les avantages pédagogiques de cette organisation. Reste une inconnue : l'orientation, au terme du premier cycle, vers les deux divisions, et ensuite vers les diverses sections, sera-t-elle efficace ? On peut raisonnablement l'espérer, si les parents sont assez sages pour se conformer à des conseils fondés sur une véritable connaissance des aptitudes intellectuelles de leurs enfants. Ce qui est certain, c'est que les classes, dans chaque section, seront plus homogènes et que les exigences propres à chaque type d'études pourront mieux s'y appliquer.

Il est à certains égards regrettable que l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation coïncide avec une double crise : celle des effectifs, en pleine croissance, et celle du personnel enseignant, dont le recrutement continue à nous poser des problèmes difficiles.

Au 31 décembre 1956, le nombre des élèves des établissements secondaires était de 8061, en augmentation de 603 sur l'année précédente. Cette augmentation est uniquement le fait des établissements du degré inférieur (10-16 ans). Pour les seuls Collèges de Lausanne, elle est de 375 garçons et filles, ce qu'expliquent en partie l'uniformisation à 10 ans de l'âge d'entrée, d'une part, et le remplacement graduel des « volées » faibles par des « volées » fortes, d'autre part.

Parallèlement croît le corps enseignant, qui comptait, au 31 décembre 1956, 576 personnes (558 en 1955). Pour répondre aux besoins, le département a dû engager du personnel temporaire, dont les titres ne sont pas toujours ceux qu'exige la loi. Bien des postes restent sans titulaires régulièrement nommés. C'est pour les mathématiques et les sciences que la pénurie est la plus grave, l'industrie et la recherche attirant les jeunes universitaires qui autrefois se seraient voués à l'enseignement. Pour les disciplines littéraires, la situation, à peine moins grave actuellement, tend à s'améliorer.

Les services que lui rend, depuis très longtemps, le *brevet de maîtresse secondaire* pour l'enseignement des langues, a incité le département à instituer provisoirement un brevet d'enseignement des mathématiques et des sciences dans les collèges secondaires, délivré après deux ans d'études universitaires. Il espère par ce moyen repourvoir les postes pour lesquels les licenciés font défaut.

En 1956, tous les candidats à l'admission en première année des Collèges secondaires, à Lausanne, comme dans le canton, ont été soumis aux mêmes épreuves d'examen. Cette mesure a été étendue, au printemps 1957, aux examens d'admission dans les collèges à 5 années d'études. Ces examens, dits pédagogiques, ont été doublés d'épreuves d'aptitudes mentales, dont les résultats ont été pris en considération en faveur des seuls candidats qui échouaient de peu aux premiers examens. L'expérience des examens communs, qui n'ont pas été imposés par le

département, mais acceptés librement par les directeurs des établissements, s'est révélée heureuse, en permettant une appréciation plus objective des candidats. Quant aux épreuves d'aptitudes, ce sont les résultats qu'obtiendront par la suite les candidats admis, qui les valideront, en montrant quelle valeur de pronostic peut leur être conférée.

L'application dans les deux premières classes d'un nouveau plan d'études, l'introduction de méthodes mieux adaptées à l'âge des élèves, de même que le problème de l'orientation scolaire, ont mis le corps enseignant devant des tâches auxquelles il a été initié lors de séminaires spéciaux. Un gros effort de coordination entre maîtres, classes et établissements différents se fait, dans l'intérêt des enfants et de l'enseignement et aux dépens d'un certain individualisme anarchique qui se fait complaisamment passer pour l'expression d'une vraie personnalité.

Cette chronique serait par trop incomplète si elle omettait de mentionner les difficultés que cause le logement des élèves, qui affluent en nombre croissant. Une demande de crédit pour la construction, derrière le Collège classique de Béthusy, d'annexes plus importantes que le bâtiment existant, est pendante devant le Grand Conseil. Un concours d'architecture est ouvert pour la construction d'un grand Collège à l'avenue de l'Elysée : réalisations qui, toutes proches qu'elles sont, paraissent bien lointaines à ceux qui, chaque année, se demandent comment loger toutes les classes au printemps suivant.

L'ampleur et la complexité des problèmes que pose l'enseignement secondaire inférieur nous fait oublier, depuis plusieurs années, de rappeler, dans cette chronique, l'existence des autres établissements : Gymnases, Ecole supérieure de commerce, Ecole normale. On aurait tort d'inférer de notre silence qu'ils sont sans histoire et ne nous causent aucun souci. Un seul exemple le montrera : l'Ecole normale a depuis 15 ans plus que doublé ses effectifs, qui ont passé de 185 élèves en 1942 à 433 en 1956.

M. MONNIER.

Enseignement supérieur

Le nombre des étudiants de notre Université atteint ou dépasse 2000 (semestre d'hiver 1955-56 : 1959 étudiants réguliers et 107 auditeurs). Toutes les facultés et écoles se trouvent à l'étroit. Dans les facultés « morales » (théologie, lettres et droit), le développement des séminaires (travaux d'équipe, discussions entre professeurs et étudiants) est une des nouveautés les plus heureuses de l'enseignement universitaire ; mais ces exercices demandent des locaux plus intimes que les auditoriums : une grande table autour de laquelle l'on s'assied pour causer, et non pas des bancs sur lesquels on se tourne le dos pour prendre des notes. En conséquence, la Faculté des lettres et l'Ecole des sciences sociales et politiques, entre autres, ont aménagé et cherchent à aménager encore des locaux répondant à cette exigence.

La Faculté de médecine, qui a été la première à souffrir du manque de place, supporte courageusement ses difficultés actuelles en voyant s'élever, après le bloc opératoire de l'Hôpital cantonal et l'Institut d'anatomie pathologique, les murs de la nouvelle Ecole de médecine, entre l'Hôpital et l'Ecole normale. La Faculté des sciences attend avec

impatience son transfert dans les parages de l'Ecole polytechnique. A ce moment, l'Université de Lausanne aura trois centres : sciences et Ecole polytechnique, entre l'avenue de Cour et les bords de Belle-rive ; médecine, autour de l'Hôpital cantonal ; facultés morales, à la Cité.

C'est peut-être l'Ecole polytechnique qui a connu, au cours de ces dernières années, l'expansion la plus réjouissante. Le bâtiment de l'Hôtel Savoy, aménagé pour elle il y a une dizaine d'années, et jugé alors spacieux, est maintenant trop petit pour contenir les 760 étudiants inscrits au début du semestre d'hiver 1955-56. Il faut des auditoires pour des classes de plus de 170 étudiants ; il faudrait doubler le nombre des salles de dessin pour que chaque étudiant ait sa table ; dans les laboratoires, même avec un horaire dédoublé, les étudiants ne peuvent prendre part qu'à la moitié des séances prévues au plan d'études ; les salles de lecture et de documentation, elles aussi, sont trop exiguës ; au réfectoire, le repas de midi exige trois services consécutifs ! Alors même que les crédits nécessaires pourraient être obtenus, on doit renoncer à certaines études ou recherches en raison du manque de place. Des installations, des pièces de démonstration, généreusement offertes par l'industrie, doivent être entreposées ailleurs ou simplement refusées.

Dès 1954, on applique, à l'admission et à la promotion, des mesures sévères (qui vont d'ailleurs contre l'urgent besoin d'ingénieurs dont nous parlerons tout à l'heure). On a même envisagé de limiter le nombre des admissions ; mais, indépendamment de la considération énoncée tout à l'heure, une telle mesure est difficile à appliquer équitablement.

Pour faire face à ces difficultés, le principe de la construction d'une aile à l'est du bâtiment principal de l'Ecole, au-dessus du laboratoire de physique technique, a été admis. On construit actuellement un bâtiment pour les laboratoires entre l'Ecole et le lac. En attendant, l'Ecole dispose, dès le début du semestre d'hiver 1955-56, de l'immeuble « Mon Abri » (à la place duquel s'élèvera plus tard le Collège secondaire de l'Elysée). On y loge une centaine d'étudiants et de candidats au diplôme. Malgré cette heureuse solution, temporaire, 150 étudiants doivent encore partager leur table à dessin avec un camarade. L'insuffisance des salles de dessin, à elle seule, compromettrait gravement, si elle devait se prolonger longtemps, la formation pratique des futurs ingénieurs, appréciés dans l'industrie et sur les chantiers grâce, justement, à l'heureux dosage de leur culture scientifique et technique générale et de leur habileté à construire.

Dans toute l'Europe, aux Etats-Unis d'Amérique, et dans les pays sous-développés, on se préoccupe, on le sait, de l'insuffisance numérique des cadres techniques (ingénieurs et techniciens), qui menace de ralentir l'équipement industriel du monde. En Suisse, une commission fédérale a été constituée, sous l'égide du délégué du Conseil fédéral aux possibilités de travail, pour étudier le problème de la relève des cadres techniques ; elle n'a pu que constater que, dans tous les milieux industriels, on demande aux grandes écoles de former davantage d'ingénieurs.

Notre Ecole polytechnique a réussi, dans les circonstances difficiles que nous venons de caractériser, à répondre, dans une assez large mesure, à cette demande accrue. Si le nombre de ses étudiants a passé,

en dix ans, de 543 à 760, le nombre des titres décernés s'est élevé au prorata : 13 diplômes d'architecte contre 3 en 1948-49 ; 19 diplômes d'ingénieur-électricien contre 13 ; 19 diplômes d'ingénieur civil contre 12 ; 22 diplômes d'ingénieur-chimiste contre 11 ; 14 diplômes d'ingénieur-mécanicien contre 10 ; 6 diplômes de géomètre contre 3. Ces chiffres pourront s'élever dès que l'EPUL disposera des locaux nécessaires.

Il y a là un problème de portée internationale ; mais on voit que cette question intéresse aussi la prospérité de notre pays. D'autre part, l'appel de l'industrie et des chantiers tend à diminuer le nombre des étudiants de la Faculté des sciences qui se voueront à l'enseignement secondaire. C'est la raison pour laquelle le Département de l'instruction publique a introduit un brevet pour l'enseignement des sciences et des mathématiques au degré secondaire. Ce brevet peut être obtenu en 2 ans d'études seulement ; on espère ainsi conserver les maîtres indispensables à l'enseignement scientifique dans les collèges.

LOUIS MEYLAN.

Chronique de la Suisse alémanique

Je m'excuse d'être une fois de plus contraint de commencer ma chronique par des précautions oratoires. Comme on s'en souvient peut-être, j'ai rappelé l'année dernière que la présente revue de l'actualité scolaire alémanique, si je puis me permettre ce titre ambitieux, emprunte régulièrement, depuis plusieurs décennies, les renseignements de fait qu'elle met en œuvre à l'« Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen » publié par la conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique. J'ajoutais que cette dépendance avait naturellement pour effet que tout changement un peu considérable se produisant dans le contenu traditionnel de l'*Archiv* entraînait une modification correspondante de la matière et du plan de la chronique.

C'est précisément ce qui est arrivé en 1956 et c'est ce qui se renouvelle cette année. Le nouveau volume de l'*Archiv*, très intéressant comme d'habitude, fait une place plus large qu'à l'ordinaire à la deuxième et à la troisième langues nationales, ce dont il faut se féliciter. Son sommaire s'ouvre par une forte étude de M. P. Oguey, conseiller d'Etat, Lausanne, sur « La pénurie de personnel enseignant dans l'enseignement primaire en Suisse » et l'on a le plaisir d'y rencontrer ensuite deux articles spéciaux également d'un vif intérêt, l'un en italien, l'autre en français intitulés : « Qualche aspetto della nuova legge scolastica ticinese » et